

**PV VILLE DE GRAVELINES**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 21 NOVEMBRE 2025**

- *Désignation du secrétaire de séance*

1. Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 23 Juin et 23 Juillet 2025
2. Décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal au Maire (N<sup>os</sup>2025/133 à 2025/205)

**A. PERSONNEL COMMUNAL :**

3. Recours aux contrats d'apprentissage
4. Demande d'affiliation volontaire du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord – Avis du Conseil Municipal

**B. ADMINISTRATION GENERALE:**

5. Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » - Remplacement d'un membre **POINT RETIRE**
6. Commissions Extra-Municipales « Travaux – Aménagement et Accessibilité » et « Station Nautique » - Remplacement d'un membre élu **POINT RETIRE**
7. Conseil Station Balnéaire – Remplacement d'un membre élu **POINT RETIRE**
8. Commission Consultative des Services Publics Locaux – Remplacement d'un membre élu **POINT RETIRE**
9. Commission de suivi de la concession de service public du camping des Dunes - Désignation d'un membre **POINT RETIRE**
10. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres **POINT RETIRE**
11. Désignation des membres de la Commission Délégation de Service Public **POINT RETIRE**
12. Rapport du Délégué de Service Public du Camping 2023/2024 – Société « Plein air des Rives de l'Aa »
13. Information – Présentation du Compte Financier 2024 de la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs
14. Rapport d'activités 2024 – Communauté Urbaine de Dunkerque
15. Rapport d'activités 2024 – SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme
16. Rapport 2024 – Société Publique de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD)
17. Convention de partenariat entre la Commune de Gravelines et l'État relative à la vidéoprotection
18. Transfert de la compétence « Création, aménagement et exploitation de réseaux de chaleur industriels » à la CUD
19. Introduction d'une action en justice – Projet de construction de 4 fours à chaux – Société Ameli Green Lime Solutions

**C. MARCHES PUBLICS :**

20. Convention constitutive d'un groupement de commande entre la Ville et la Régie Gravelinoise des Équipements de Sports et de Loisirs – Marché d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments communaux

**D. EDUCATION :**

21. Demande d'octroi d'un fonds de concours à la Communauté Urbaine de Dunkerque au titre de la dotation de solidarité communautaire pour la totale gratuité du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique et à la Patinoire de Dunkerque pour la pratique sportive 2026.
22. Demande d'octroi d'un fonds de concours à la Communauté Urbaine de Dunkerque – Ateliers linguistiques – Année Scolaire 2025/2026
23. Remise aux jeunes des écoles de Gravelines de billets d'entrée au 4<sup>ème</sup> Festival International du Cirque des Hauts-de-France.
24. Classes de neige – Participation des familles – Année scolaire 2025/2026
25. Organisation des classes de découverte – Année scolaire 2025/2026

**E. CULTURE – PATRIMOINE – RELATIONS EXTERIEURES :**

26. Organisation d'une loterie destinée aux visiteurs du musée pendant le marché de Noël

**F. CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT :**

27. Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement
28. Rapport annuel 2023 sur le prix et la gestion du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

**G. AFFAIRES FONCIERES ET PATRIMONIALES :**

29. Vente à Mr et Mme DUBOIS – Parcelle cadastrée section AN n°865
30. Vente à Mr MARTIN – Parcelle cadastrée section BB n°196p
31. Convention de servitude Ville/RTE – Parcelles cadastrées section B n<sup>os</sup> 5210 et 4970
32. Convention de servitude Ville/RTE – Parcelles cadastrées section ZB n<sup>os</sup> 17,20 et ZC n°10
33. Bail emphytéotique Habitat du Nord – 22 rue Carnot – Avenant 2

**H. ATTRACTIVITE – EVENEMENTIEL – ACTION ECONOMIQUE :**

34. Adhésion à la Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE) - Label ville et village d'accueil des véhicules d'époque

**I. ACTION SOCIALE :**

35. Convention annuelle d'objectifs 2025 - Association Atouts Ville - Avenant n°1
36. Dispositifs d'aide à l'installation et au maintien des médecins généralistes et spécialistes - Modification

**J. AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES :**

37. Amortissement des immobilisations incorporelles non suivies de réalisation
38. Correction sur exercices antérieurs par l'utilisation du compte 1068 pour des amortissements faits à tort
39. Décision Modificative

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Il est 17 h 30 permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à ce conseil municipal de ce vendredi 21 novembre 2025. Nous avons initialement à évoquer le rapport d'orientations budgétaires mais compte tenu du projet de loi de finances en débat au Parlement avec toutes les incertitudes financières concernant notre ville nous serons amenés à reporter ce rapport d'orientations budgétaires donc notre conseil municipal en sera allégé. Je vais demander à notre benjamine Léanna VANDEWALLE de bien vouloir procéder à l'appel.

**Etaient présents** :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS jusqu'à 19h10, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN jusqu'à 19h00, Madame Annabelle SALA jusqu'à 18h10, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés** :

Monsieur Christian DEVOS, adjoint au Maire, donne pouvoir à Mr MERLEN à partir de 19h10, Monsieur Raoul DEFUIT, adjoint au Maire, donne pouvoir à Mme DEVOS, Monsieur Claude WADOUX, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr WILMOT, Madame Emmanuelle PERY, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr BOONEFAES, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr DEVOS à partir de 19h00 (jusqu'au départ de Mr DEVOS), Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme DUBOIS à partir de 18h10, Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale, Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale, Monsieur Didier LIARD, Conseiller Municipal.

**Démissionnaires :**

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.

Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

**Monsieur le Maire :** Merci Mme VANDEWALLE le quorum étant atteint nous pourrons délibérer valablement.

- *Désignation du secrétaire de séance*

**Monsieur le Maire :** Mme DENEUVILLE, si elle en est d'accord, sera notre secrétaire de séance, pas de souci, je vous en remercie.

\*\*\*\*\*

**1. Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 23 Juin et 23 Juillet 2025 :**

**Monsieur le Maire :** Nous avons à approuver les procès-verbaux de nos conseils municipaux des 23 juin et 23 juillet 2025, je n'ai pas reçu d'observation, je considérerai donc qu'ils sont adoptés à l'unanimité en vous en remerciant.

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire :** Nous passons aux décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire que vous avez bien voulu me donner en son temps, il y en a un certain nombre.

**2. Décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal au Maire (N<sup>os</sup>2025/133 à 2025/205)**

N° DECISION	DATE	TITRE
133	17/07/2025	Résiliation - Contrat de prêt à usage ou commodat Ville / Association "Les Amis de l'école municipale de danse" - Salle Polyvalente Gérard Caloone Rue du Béguinage
134	17/07/2025	Contrat de prêt à usage ou commodat - Atouts Ville Restaurant scolaire Varennes - ACM SH 7-12 ans
135	17/07/2025	Contrat de prêt à usage ou commodat - Atouts Ville Restaurant scolaire Trolle ACM SH 2-6 ANS
136	17/07/2025	Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public Atouts Ville école LAMARTINE- ACM SH 7-12 ans
137	17/07/2025	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public Ville / Association "Les Troubadours de Gravelingues" Préau couvert école Anatole France niveau 2
138	17/07/2025	Résiliation - Convention Ville / Association "Les Amis du 3ème Age" - Salle Polyvalente Gérard CALOONE - Rue du Béguinage

N° DECISION	DATE	TITRE
139	22/07/2025	Attribution de marchés à procédure adaptée acquisition de modulaires-réaménagement du sas d'entrée de la MAPI
140	22/07/2025	Don de deux agneaux au centre équestre des Rives de l'Aa
141	22/07/2025	Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public Atouts Ville école LES ISLANDAIS - ACM SH 2-6 ans
142	28/07/2025	Marché de maîtrise d'œuvre pour la modernisation du pôle basket Sportica nouvelle génération Acte modificatif n°7 : Groupement Ferrier Marchetti studio (mandataire)/Sockeel architectes/Ducks Scéno/Bollinger+Grohmann sarl/SA Berim/Sarl AGI2D/CREIOM/Peutz & Associés
143	28/07/2025	Assurances dommages ouvrage et tous risques chantier réhabilitation de la cuisine centrale - lot 2 "prestations d'assurances tous risques chantier et garantie annexes" - acte modificatif 1 : SMABTP
144	28/07/2025	Déplacement d'un ensemble de modulaires préfabriqués Acte modificatif 3
145	28/07/2025	Travaux d'assainissement et sécurisation de la caserne huxelles - lot 4 "électricité" - acte modificatif 1 : eurotelec
146	28/07/2025	Travaux d'assainissement et sécurisation de la caserne huxelles - lot 1 "gros-oeuvre" - acte modificatif 1 : entreprise de construction et de restauration (e.c.r)
147	28/07/2025	Travaux d'assainissement et sécurisation de la caserne huxelles - lot 2 "toiture" - acte modificatif 1 : ramery enveloppe
148	28/07/2025	Travaux d'assainissement et sécurisation de la caserne huxelles - lot 3 "ferronnerie" - acte modificatif 1 : cloturespace metalespace
149	31/07/2025	Convention d'occupation temporaire piscine municipale de gravelines
150	31/07/2025	Règlement d'honoraires - Keras avocats sinistre sportica
151	31/07/2025	Réhabilitation de la cuisine centrale «la Cadette» lot 1 "démolitions-gros œuvre étendu-vrd" acte modificatif 3 : vuylstekker et fils
152	31/07/2025	Réhabilitation de la cuisine centrale «la Cadette» lot 2 "menuiseries extérieures - serrurerie" acte modificatif 2 : france verre
153	31/07/2025	Réhabilitation de la cuisine centrale «la Cadette» lot 3 "résine de sol" acte modificatif 1 : france resine
154	31/07/2025	Réhabilitation de la cuisine centrale «la Cadette» lot 4 "cloisonnements isothermiques" acte modificatif 2 : de graeve
155	31/07/2025	Réhabilitation de la cuisine centrale «la Cadette» lot 5 "équipements de cuisine" acte modificatif 2 : henri dehondt
156	31/07/2025	Réhabilitation de la cuisine centrale «la Cadette» lot 6 "courants forts et faibles" acte modificatif 1 : eiffage energie systemes nord
157	31/07/2025	Réhabilitation de la cuisine centrale «la Cadette» lot 7 "chauffage - ventilation - climatisation" acte modificatif 1 : consult energie bat
158	31/07/2025	Réhabilitation de la cuisine centrale «la Cadette» lot 8 "production de froid" acte modificatif 2 : de graeve
159	31/07/2025	Règlement d'honoraires-SCP Manuel GROS, Héloïse HICTER et associés-procédure disciplinaire

N° DECISION	DATE	TITRE
160	22/08/2025	Résiliation - Bail professionnel Mr Christophe CANTAIS - cabinet médical n° 7 Immeuble 4 rue du collège Gravelines
161	22/08/2025	Résiliation - Bail professionnel Mr Jacques ALMAND - cabinet médical n° 5 Immeuble 4 rue du collège Gravelines
162	26/08/2025	Vente d'un cheval
163	28/08/2025	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public - Association Atouts Ville - Préau couvert école Anatole France niveau 2 Avenue Léon Jouhaux Gravelines
164	29/08/2025	Réfection des bétons et maçonneries de façade du centre administratif - Acte modificatif 1 - Société de Travaux du Littoral (STL)
165	29/08/2025	Résiliation Atouts Ville Centre Administratif Rue Léon Blum 1er étage Gravelines
166	29/08/2025	Règlement d'honoraires-commissaire de justice-SAS Waterlot & associés-sinistre SPORTICA
167	04/09/2025	Règlement d'honoraires-KERAS Avocats-Sinistre SPORTICA
168	04/09/2025	Réhabilitation de la cuisine centrale «la Cadette» lot 2 "menuiseries extérieures - serrurerie" acte modificatif 3 : France verre
169	09/09/2025	Avenant n°1 - Contrat de location Ville / Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs Local 14 B rue de la Gare
170	11/09/2025	Assurances dommages ouvrage et tous risques chantier réhabilitation de la cuisine centrale - lot 2 "prestations d'assurances tous risques chantier et garantie annexes" - SMABTP
171	11/09/2025	Aménagement d'une chaufferie pour le cinéma, la boxe, le bowling et le roller de Sportica - lot 1 " Menuiseries intérieures plâtrerie" - Acte modificatif n°1 Bara Menuiserie
172	11/09/2025	Aménagement d'une chaufferie pour le cinéma, la boxe, le bowling et le roller de Sportica - lot 2 " Electricité" - Acte modificatif n°1 Eurotelec
173	11/09/2025	Aménagement d'une chaufferie pour le cinéma, la boxe, le bowling et le roller de Sportica - lot 3 " Chauffage" acte modificatif n°1 Eiffage Energie Systèmes - Clévia Nord
174	15/09/2025	Avenant n°1 - Convention d'autorisation d'occupation du domaine public Ville / SAEMS BCM Gravelines Dunkerque Grand Littoral- Salle Norbert Merlen
175	16/09/2025	Attribution de marchés à procédure adaptée travaux de création d'une carrière hippique
176	16/09/2025	Attribution de marchés à procédure adaptée fourniture et livraison de foin enrubonné
177	17/09/2025	Aménagement d'une chaufferie pour le cinéma, la boxe, le bowling et le roller de Sportica - lot 2 " Electricité" - Acte modificatif n°2 Eurotelec
178	25/09/2025	Demande de dépôt de permis de démolir 15 rue des islandais
179	29/09/2025	Contrat de prêt à usage ou commodat Association "Les Porteurs de Sigridur" Local 54 B rue Alexandre Dumas Gravelines
180	29/09/2025	Règlement d'honoraires-KERAS Avocats-Sinistre SPORTICA
181	29/09/2025	Végétalisation des cours d'école du groupe scolaire des cygnes du bois d'osier - Acte modificatif n°1 - Plaetevoet Sport et Paysages
182	01/10/2025	Dépôt d'un permis de construire modificatif préalable à la réalisation des travaux de construction du pôle basket du nouveau Sportica
183	09/10/2025	AVENANT 1 - CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ASSOCIATION BASKET CLUB MARITIME GRAVELINES GRAND FORT PHILIPPE - SALLE NORBERT MERLEN

N° DECISION	DATE	TITRE
184	15/10/2025	Attribution de marché à procédure adaptée fourniture d'un bateau collectif et de coques
185	17/10/2025	Acquisition de véhicules et engins
186	20/10/2025	Don d'une aquarelle à la ville de Gravelines
187	23/10/2025	Concours de maîtrise d'œuvre construction d'un espace événementiel polyvalent site du parc des rives de l'Aa - Désignation du lauréat
188	23/10/2025	Contrat de prêt à usage ou commodat - Direction Régionale des Finances Publiques - Bureau au sein de la Maison des Associations et du Citoyen
189	23/10/2025	Mise à disposition de la canote à l'association "Baie de Canche"
190	23/10/2025	Mise à disposition de tablettes par l'association atouts ville
191	23/10/2025	Prêt d'un cheval au Centre équestre des Rives de l'Aa
192	23/10/2025	Règlement d'honoraires-SCP Manuel GROS, Héloïse HICTER et associés-procédure disciplinaire
193	23/10/2025	Travaux d'assainissement et sécurisation de la caserne huxelles - lot 3 "feronnerie" - acte modificatif 2 : cloturespace metalespace
194	27/10/2025	Attribution de marché à procédure adaptée fournitures administratives pour les services municipaux
195	30/10/2025	Défense des intérêts de la commune sinistre sportica
196	30/10/2025	Règlement d'honoraires-KERAS Avocats-Sinistre SPORTICA
197	30/10/2025	Remplacement des menuiseries extérieures de la médiathèque - lot 4 "charpente-couverture" - acte modificatif 1 : entreprise de construction et de restauration (e.c.r)
198	30/10/2025	Travaux d'assainissement et sécurisation de la caserne huxelles - lot 1 "gros-oeuvre" - acte modificatif 2 : entreprise de construction et de restauration (e.c.r)
199	30/10/2025	Contrat de location Mr et Mme SELLIEZ Garagé sis 7 rue Denis Cordonnier
200	30/10/2025	Musée du dessin et de l'estampe originale vente du catalogue de l'exposition "Kunisada et le monde des acteurs du théâtre Kabuki" à la boutique du musée
201	30/10/2025	Musée du dessin et de l'estampe originale vente du catalogue "Regards sur le monde flottant" à la boutique du musée
202	30/10/2025	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public - Association Atouts Ville - Equipements sportifs - 2026
203	03/11/2025	Attribution de marchés à procédure adaptée création d'une aire de jeux au centre équestre - aménagement d'une aire de jeux en bois école Jean Macé
204	04/11/2025	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public - Association "USG Badminton Club" - ANNEXE MERLEN - 18 Boulevard de l'Europe Gravelines - 2026
205	04/11/2025	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public - Association "Union Sportive Gravelinoise de Basket Féminin" - ANNEXE MERLEN - 18 Boulevard de l'Europe Gravelines - 2026

**Monsieur le Maire :** De la DM 2025/133 à la DM 2025/205, cela fait presque 70 décisions municipales donc sans vous les lire toutes, je vous dirai que nous avons engagé beaucoup de travaux sur la MAPI, notre établissement de maison de retraite géré par une association pour 86 289 € HT, des travaux liés à l'accès, la mise en place de modulaires, des travaux de gros

œuvre, c'est un équipement qui a maintenant une trentaine d'années, qui nécessite un certain nombre de travaux qui ont été faits par les services municipaux. Nous avons ensuite procédé à un certain nombre d'autorisations d'occupation du domaine public avec l'association Atouts Ville qui a organisé un certain nombre de manifestations sur la commune et notamment l'ACMSH. Nous avons réalisé le déplacement d'un ensemble de modulaires préfabriqués sur le port de plaisance de Gravelines. Vous avez pu voir les travaux en cours de manière à faire en sorte que les bâtiments qui seront construits à côté du Bassin Vauban, qu'il n'y ait plus de route qui passe devant, donc ce sera un espace piétons, un espace cyclotouriste qui rejoindra Gravelines à Grand Fort Philippe et pour ce faire une nouvelle route est en préparation, vous l'avez vu et cette nouvelle route va déboucher sur les locaux du clubhouse actuel de Gravelines Plaisance, il nous fallait donc les reloger, ce que nous avons fait pour un montant global d'opérations de tout de même 331 206 € HT de manière à ce que les plaisanciers disposent toujours d'un local et d'un accueil associatif. Des travaux d'assainissement sur la caserne Huxelles, travaux qui sont je crois appréciés par la population, d'un montant de quelques centaines de milliers d'euros ne serait-ce que le gros œuvre, on est quand même sur un marché de 203 694 € HT. Vous avez pu voir les photos qui illustrent la qualité du travail effectué dans cette caserne Huxelles avec plusieurs lots : toiture, ferronnerie... Des conventions d'occupation temporaire pour notre piscine municipale qui répond vraiment à une véritable demande à l'ouest de l'agglomération, disons-le, avec l'école du Sacré Cœur qui a conventionné avec nous, l'école Bernard Degunst de Spycker, l'école Pasteur de Loon-Plage, l'école Le Clos de Saint Georges sur l'Aa, l'école Gérard Philippe de Loon-Plage; l'école Victor Hugo de Loon-Plage; Collège Jean Monnet de Grand-Fort-Philippe ; Collège Jean Rostand de Loon-Plage; AFEJI/ALEFPA ; Atouts Ville ; Crèche « Les Moussaillons », crèche « Les Calinous »... Bref toutes ces structures viennent ici à Gravelines pour notre piscine municipale cela montre vraiment s'il fallait le démontrer encore le caractère intercommunal de cet équipement qu'est la piscine d'une manière générale et donc un portage intercommunal me semble, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises approprié. Bien évidemment des règlements d'honoraires avec notre avocat Maître GRARDEL qui intervient en notre nom collectivement sur le dossier de Sportica d'indemnisation auprès de la SMACL. Nous sommes toujours en négociation sur le montant de cette indemnisation. J'aurai l'occasion de faire une communication dans les prochaines semaines sur ce sujet. La réhabilitation de la cuisine centrale, vous le savez des travaux aussi importants pour notre cuisine centrale qui sera désormais opérationnelle pleinement en septembre prochain. C'est l'ensemble de la cuisine finalement qui est reprise dans toutes ses composantes : démolition gros œuvre, menuiseries, résine, cloisonnement bref nous repartirons avec une nouvelle cuisine centrale d'une capacité si ma mémoire est bonne de 3 000 repas donc qui permettra bien sûr de satisfaire les écoles de Gravelines mais également un certain nombre d'entreprises qui sont amenées à travailler, à s'installer et faire appel à notre cuisine centrale et à notre prestataire qui sera choisi, une consultation est lancée pour ce faire. Nous avons également, on aura l'occasion d'y revenir durant ce conseil, à attribuer une mission à Maître GROS et Maître HICTER par rapport au dossier Améli Green. Atouts Ville qui a aussi recentré son siège social sur le centre social, on l'appelle toujours comme cela pour certains d'entre nous qui avons un peu d'ancienneté, le centre social de Petit-Fort et donc qui a libéré le centre administratif pour la Direction Jeunesse qui a désormais des locaux plus spacieux. Je poursuis mon tour d'horizon des décisions municipales, un contrat de location au 1<sup>er</sup> étage de la gare pour nos équipes de Destination Gravelines qui gèrent aussi la Régie de Sportica, l'aménagement d'une chaufferie post incendie pour le cinéma, la boxe, le bowling et le rollers de Sportica. Une convention d'occupation avec la SAEMS du BCM pour la salle Norbert Merlen entièrement rénovée, le même exercice pour nos amis du badminton qui ont donc pris

possession de l'annexe Merlen. Les travaux pour la création d'une carrière hippique également attendue avec plusieurs lots, carrière hippique avec arrosage par subirrigation avec « Concept Sol » pour 214 360 €, espaces Verts (LEV) pour 10 040 €. Chemin calcaire, terre pierre avec la « SARL Dambricourt » 21 300 €, menuiseries équestre « Menuiserie Pynthe » pour 17 753 €, réseaux électriques (S.E.V.E. Société d'espaces verts et d'environnement) pour 21 264 €. C'est vraiment un équipement attendu par toutes celles et ceux qui fréquentent cet équipement du centre équestre éducatif municipal, faut-il le rappeler. C'est un des derniers centre municipal d'équitation qui existe sur le Littoral, beaucoup de collectivités ont fait un autre choix. Nous avons eu cette volonté de rendre accessible l'équitation au plus grand nombre, c'est je crois là aussi un engagement important du sport et des loisirs pour tous. Une démolition sur le port 15 rue des Islandais, nous poursuivons nos travaux de valorisation des fortifications en dégagant progressivement nos Remparts, en les mettant en valeur, avec la démolition de cette maison qui va intervenir 15 rue des Islandais. Celles et ceux qui connaissent bien Gravelines savent de quoi il s'agit, c'est bien sûr la maison de Mme RABAT qui nous a quittés malheureusement récemment. Un contrat de prêt à usage ou commodat pour nos amis, dossier porté par Alain BOONEFAES, pour les Porteurs de Sigridur qui ont pris possession de leurs locaux, qui ont réalisé une magnifique géante islandaise, encore faut-il la loger dans de bonnes conditions, je crois que dans le hameau des Huttes chers collègues, elle sera bien installée. Vous dire aussi que nous avons végétalisé une cour d'école, nous allons végétaliser vous le savez toutes les cours d'école de Gravelines, nous avons commencé par celle du Bois d'Osiers pour un montant tout de même de 278 524 €, le travail est de qualité il y a des jeux dans cette école, je crois que les enfants et leurs parents apprécieront le travail qui a été réalisé à l'école du Bois d'Osiers. Nous avons aussi fait l'acquisition comme je m'y étais engagé de matériel nautique : 1 bateau collectif (Atelier Composites de la Baie) pour 75 106 € et la fourniture de coques (Yachting Distribution) pour un montant de 31 819 €, donc environ 100 000 € qui sont fléchés vers l'activité nautique en complément de ce que nous avons pu faire pour soutenir le très haut niveau avec Albane Dubois avec l'acquisition de ce bateau. L'acquisition de véhicules et d'engins pour le fonctionnement de nos services, le don d'une aquarelle je tiens aussi à remercier Michel THERY qui nous en a fait cadeau à l'occasion de la fête des Islandais, qui prendra place au sein de la maison de l'islandais. Notre canote fait des émules, le Maire du Touquet m'a gentiment écrit me demandant de faire un essai entre Etaples et le Touquet, certains se sont rendus sur ce site pour tester, apparemment avec satisfaction, notre canote électrique faut-il le préciser qui pourrait peut-être voir sa petite sœur se mettre en œuvre entre Etaples et le Touquet. Vous connaissez la problématique du pont souvent saturé et donc cela pourrait amener un service supplémentaire. Si nous avons été précurseurs tant mieux, nous le sommes souvent. Gravelines nous sommes assez modestes dans tout ce que nous faisons, nous cultivons une forme d'humilité, je crois que c'est un peu dans les gènes aussi de notre équipe municipale. Mais cette fois-ci, nous avons été sollicités alors au départ j'étais un peu embêté parce que cela faisait pas mal d'allées et venues tout cela à transporter puis finalement on a quand même accepté de leur prêter cette canote. Nous avons ensuite un certain nombre de travaux, je ne détaille pas tous les éléments. Des remplacements de menuiseries à la médiathèque qui est en travaux vous avez pu le constater : charpente, couverture... Les équipements prennent des années, sont soumis aux intempéries, il nous faut les entretenir, c'est ce que nous faisons avec notre médiathèque de Gravelines. Un équipement attendu, je reviens au centre équestre, une aire de jeux, équipement réclamé dans le cadre de la consultation des habitants, c'est désormais en cours, attribué à la société S.E.V.E. pour un montant de 82 395 €. Voilà mes chers collègues il me semblait important de porter à votre connaissance l'actualité en termes de travaux de notre commune. Une bonne nouvelle aussi qui arrive, le Département du

nord, Christian POIRET, Président du Département, vous le savez, était venu nous rencontrer post incendie de Sportica, il avait pris l'engagement de nous aider et je l'en remercie sur le dossier de reconstruction d'une salle événementielle sportive et culturelle et donc il a fait délibérer le Département à l'unanimité pour une somme de 1 210 000 €, voilà c'est la 1<sup>ère</sup> pierre qui vient du Département et c'est vrai qu'en tant que Conseiller Départemental j'y suis assez sensible, ce qui vient donc en complément des 12 500 000 € du Conseil Régional présidé par Xavier BERTRAND que je remercie également de l'intérêt qu'il porte à notre commune, de l'intérêt qu'il porte à ce que nous retrouvions finalement un lieu pour notre équipe ici à Gravelines, c'est vrai qu'il a cette expérience aussi avec le club de Saint Quentin avec qui nous partageons finalement beaucoup de choses et donc il est sensibilisé à tout cela, donc 12 500 000 € + 1 210 000 €, soit 13 710 000 € bon voilà cela avance pour faire en sorte que nous récupérions un maximum d'aides pour la reconstruction en complément des primes d'assurances que nous toucherons le moment venu. Voilà mes chers collègues ces quelques propos préliminaires que je voulais vous faire part.

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire :** Je passe la parole à Monsieur Julien GERAERT pour 2 délibérations sur les contrats d'apprentissage et sur une affiliation volontaire.

**A. PERSONNEL COMMUNAL :**

**3. Recours aux contrats d'apprentissage :**

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 15 à 30 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Des besoins ont été identifiés dans la Collectivité dans les services et diplômes repris dans le tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Parcs et jardins	1	CAP/BP/Bac Pro aménagements paysagers	2 ou 3 ans

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le recours au contrat d'apprentissage pour les diplômes et services définis ci-dessus.
- D'autoriser la reconduction du contrat d'un an pour les apprentis déjà présents dans la collectivité qui échouent à l'examen du diplôme préparé.

Le Comité Social Territorial a été informé le 17 Novembre 2025.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.  
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**4. Demande d'affiliation volontaire du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord – Avis du Conseil Municipal :**

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil Municipal que le syndicat mixte du SCOT Sambre Avesnois a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à l'article L.452-20 du Code Général de la Fonction Publique et au décret n°85-643 du 26 Juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation.

Il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'affiliation du syndicat mixte du SCOT Sambre Avesnois au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2026**.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;

Emet un avis favorable à l'affiliation volontaire au Cdg59 du Syndicat Mixte du SCOT de Sambre Avesnois à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2026

**Monsieur le Maire** : Merci Mr GERAERT pour ces 2 délibérations notamment celle pour le recours aux contrats d'apprentissage, je crois que notre ville prend toute sa part dans la formation des jeunes, 22 personnes ce n'est pas anodin avec les formations etc... On a la chance aussi d'avoir le BTPCFA à Gravelines ce n'était pas le cas avant il fallait aller plus loin, désormais c'est à Gravelines qu'on se forme et demain encore plus puisque la 1<sup>ère</sup> pierre d'ici la fin de l'année de LAHO Formation va être posée, un nouveau centre dédié aux métiers du tertiaire cette fois-ci, puis l'AFPI va quitter le secteur Leurette pour rejoindre le secteur de la gare et nous aurons finalement toute l'offre de formation : Afpi Industrie, Afpi Batterie, BTP CFA et LAHO Formation plus TRIHOM les métiers du nucléaire bref nous aurons une offre très importante dans ce secteur de la zone des Cartonneries, on a même encore d'autres

industriels, d'autres projets, après il y a des soucis de foncier car on a pas mal de contraintes en termes de foncier et donc on fait aussi avec toutes ces contraintes. Merci de ces 2 délibérations je pense qu'elles ne poseront pas de problème.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.  
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Chapitre « Administration Générale », le groupe de Mme ALVAREZ ne m'a toujours pas transmis, malgré les relances depuis plusieurs mois, le remplaçant ou la remplaçante de Mr Etienne DE LA MENSBRUGE qui vous le savez a démissionné de son mandat et donc il fallait le remplacer dans les commissions mais malgré nos relances, je me retourne à nouveau vers le Directeur Général des Services, nous n'avons pas été notifiés et donc voilà nous prenons acte qu'il n'y a pas de remplaçant à Mr DE LA MENSBRUGE qui a quitté notre commune de Gravelines il y a quelques mois, peut-être même quelques années.

**B. ADMINISTRATION GENERALE:**

5. **Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » - Remplacement d'un membre POINT RETIRE**
6. **Commissions Extra-Municipales « Travaux – Aménagement et Accessibilité » et « Station Nautique » - Remplacement d'un membre élu POINT RETIRE**
7. **Conseil Station Balnéaire – Remplacement d'un membre élu POINT RETIRE**
8. **Commission Consultative des Services Publics Locaux – Remplacement d'un membre élu POINT RETIRE**
9. **Commission de suivi de la concession de service public du camping des Dunes - Désignation d'un membre POINT RETIRE**
10. **Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres POINT RETIRE**
11. **Désignation des membres de la Commission Délégation de Service Public POINT RETIRE**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Nous passons au rapport du délégataire de Service Public du Camping qui m'at-t-on dit fonctionne particulièrement bien, disons-le, depuis la reprise en main par Mr MAES, c'était le cas avant aussi par Mr TESSIER mais c'est vrai qu'il a amené un élan de modernité.

**12. Rapport du Délégué de Service Public du Camping 2023/2024 – Société « Plein air des Rives de l'Aa » :**

Madame Christelle DENEUVILLE, expose au Conseil qu'en vertu de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit examiner le rapport des délégués de service public pour en prendre acte.

En ce sens, les membres du Conseil Municipal sont invités à prendre connaissance du rapport concernant la délégation de service public du Camping, remis par la Société Plein Air des Rives de l'Aa pour l'exercice 2023/2024.

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de sa séance du 14 Octobre 2025.

Le rapport du délégataire de service public du Camping 2023/2024 de la Société Plein Air des Rives de l'Aa a été présenté à la Commission Municipale « Finances – Administration Générale - Ressources Humaines ».

**Madame DENEUVILLE :** La DSP du camping a été conclue pour une durée de 10 ans du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 31 décembre 2033. La gestion et l'exploitation du camping des Dunes ont été confiées à la société « Plein Air des Rives de l'Aa » représentée par Mr MAES. Pour cette saison 2023/2024 il s'agit d'une année charnière de passage de relais entre l'ancien et le nouveau délégataire. La visite réalisée dans le cadre de la commission de suivi a d'ailleurs permis de constater l'attractivité et le dynamisme de ce camping notamment avec l'amélioration de la restauration et l'installation de nouveaux hébergements. Pour cette DSP le périmètre de l'affermage correspond aux limites de la propriété affectée à l'exploitation de 276 emplacements classés 4 étoiles confort et grand confort, à savoir 167 hébergements résidentiels loisirs, 39 hébergements locatifs et 70 emplacements pour l'hébergement de passage. Le bilan d'activité du camping pour la saison 2023/2024 est le reflet d'une saison stable pour la partie clients annuels avec 167 contrats signés. Le nombre de nuitées totales d'hébergements résidents locatifs et de passage s'élève à 38 795 en 2023 et 41 634 en 2024 soit une hausse de 2 839 nuitées. Pour le chiffre d'affaires concernant les ventes de snacking il est en augmentation de 41 264,05 € : il était de 37 558,23 € en 2023 et en 2024 il s'élève à 78 822,28 €. Pour ce bilan les charges de fonctionnement s'élèvent à 673 755 € et les recettes d'exploitation à 900 882 € soit un résultat positif de 227 127 € pour cet exercice. Il est également précisé que la société « Plein Air des Rives de l'Aa », gestionnaire du camping des Dunes, verse à la ville de Gravelines différentes redevances pour l'exploitation du contrat de service public. Pour l'année 2023/2024, le montant s'élève à 62 143,64 € HT. En conclusion pour ce rapport le bilan lié au changement de gestionnaire est positif, l'exercice 2023/2024 montre une hausse du chiffre d'affaires et une augmentation de la fréquentation. Cette progression résulte d'une gestion optimisée des emplacements, d'une fidélisation accrue des résidents et d'un renforcement de l'attractivité du camping. Des investissements ont été réalisés notamment l'acquisition de nouveaux mobil homes et le réseau wifi a été modifié pour améliorer la qualité des services proposés ainsi qu'un planning riche d'activités pendant la saison estivale. Voilà Monsieur le Maire, chers collègues, pour la présentation positive de ce camping.

**Monsieur le Maire :** Merci Mme DENEUVILLE, oui un chiffre d'affaires qui est bien en hausse. Monsieur BOONEFAES ?

**Monsieur BOONEFAES :** Je voulais préciser également que le camping loue le petit train de la ville pendant la saison estivale tous les vendredis pour amener les clients du camping sur le marché hebdomadaire de la ville de Gravelines et offre aussi à ses résidents de pouvoir faire les

circuits commentés de la ville. Ce sont des mannes financières en plus qui remontent aussi à la ville.

**Monsieur le Maire** : Merci Monsieur BOONEFAES donc un chiffre d'affaires qui approche les 400 000 €... + 32 000 € c'est presque 10 % c'est quand même assez conséquent... Mr MAES qui, vous le savez, investit aussi ailleurs sur notre ville puisqu'il réalise actuellement un parc résidentiel de loisirs sur le site du stade nautique. On me précise qu'il a actuellement installé 27 mobil homes avec une potentialité d'une centaine à terme donc il est à peu près à 30 % de l'objectif, donc qu'il installe au fur et à mesure des demandes. Il a fait l'acquisition d'un terrain au Sivom pour un montant de 170 000 € et il va aussi engager une opération de boisement. Ensuite vous le savez, il y a une 3<sup>ème</sup> opération de long de l'Aa, il a obtenu son permis d'aménager, et il est en train de négocier pour la compensation agricole, il espère avoir une décision le 9 décembre de manière à pouvoir engager une nouvelle opération le long de l'Aa cette fois-ci dans un cadre aussi différent, complémentaire, ce sera aussi un équipement attendu par toutes celles et ceux qui fréquentent notre ville tant sur le plan touristique que sur le plan déplacements professionnels puisque les besoins, vous le savez en termes d'hébergements sont nombreux, ils le sont déjà mais ils le seront encore plus dans les prochaines années et tout cela va répondre à la demande. Parallèlement le Sivom dans ce secteur sur plusieurs tranches va engager une nouvelle opération de boisement du PAarc, cela a été délibéré sur 2 exercices pour un montant global de 700 000 € avec nous l'espérons, une subvention régionale dans le cadre des crédits du FEDER. Donc une vaste opération de boisement du PAarc dont le Sivom s'est fait l'écho dans le dernier Sivom Infos. Merci Mme DENEUVILLE.

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Nous enchaînons avec la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs, le bilan 2024 c'est Mme BARBIER qui va présenter ces éléments.

### **13. Information – Présentation du Compte Financier 2024 de la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs :**

Madame Claudine BARBIER, expose au Conseil qu'en vertu de l'article R.2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales, les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, chargées de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial, doivent transmettre chaque année pour information, à leur collectivité de rattachement, le compte financier du dernier exercice écoulé.

En ce sens, les membres du Conseil Municipal sont invités à prendre connaissance du compte financier 2024 transmis par la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs.

Le compte financier 2024 a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 14 Octobre 2025

Le compte financier 2024 a été présenté à la Commission Municipale « Finances – Administration Générale et Ressources Humaines ».

**Madame BARBIER** : Je vous rappelle le contexte, à la suite du sinistre du 25 décembre 2023 la Régie s'est employée en 2024 à gérer les conséquences de cet événement sur les plans humain, matériel, juridique et financier. Au 31 décembre 2024, la Régie employait 23 salariés soit 19,95 équivalents temps plein (dont 8 salariés à temps partiel + 1 contrat pro, 2 salariés en attente de licenciement au regard de leur statut de délégué de personnel). Pour l'année 2024 la dotation financière de la commune s'est élevée à 4 453 100 € pour l'exploitation générale et 172 016 € subvention pour le cinéma. La disparition du bâtiment principal a mis l'activité de la Régie en difficulté. Toutefois forte de son agrément Atout France l'autorisant à commercialiser des offres packagées et grâce à des engagements clients antérieurs au sinistre la Régie a généré un chiffre d'affaires de 176 852 € pour la marque « Destination Gravelines ». Les activités en 2024, le jeu de bowling a enregistré un chiffre d'affaires de 60 536 € contre 86 000 € en 2023, cette baisse est due à la perte du bâtiment principal qui générait du passage et permettait l'accueil de groupes et à une reprise d'activité retardée par les délais de mise en œuvre d'une nouvelle chaudière. Le cinéma a réalisé un chiffre d'affaires de 108 707 € contre 128 512 € l'année 2023. Le nombre d'entrées a baissé pour s'établir à 24 466 entrées contre 29 833 en 2023. Seul le forfait multi activités bowling/cinéma a été maintenu avec 118 ventes en 2024 contre 154 ventes pour 2023. L'occupation à titre gracieuse des locaux par les associations gravelinoises ne représente plus qu'un volume de 598 heures pour le dojo, à noter que des créneaux sont réservés pour les 2 clubs de bowling avec tarifs préférentiels. Les prestations extérieures « Destination Gravelines » représentent des achats à hauteur de 137 000 € dont 37 000 € pour les prestations hébergement et la location de salles auprès des acteurs locaux, 22 145 € pour les visites et animations service culture, PAarc des Rives de l'Aa, 55 244 € pour la restauration et 26 100 € de prestations techniques sécurité chapiteaux, contrôle des installations électriques lors des manifestations. L'année 2024 enregistre une baisse générale importante des fréquentations par rapport à 2023 directement liée au sinistre. Les résultats d'exploitation en 2024 le solde d'exécution est bénéficiaire à hauteur de 914 836 € soit un excédent cumulé de 301 684 € au 31/12/24. Le chiffre d'affaires s'établit à 588 907 € en 2024 dont 238 052 € pour le restaurant bowling contre 1 495 985 € en 2023. Les charges à caractère général s'élèvent à 664 756 € en 2024, les frais de personnel s'élèvent à 4 402 391 € en 2024 pour 3 749 000 € en 2023 en raison de coût engendré par le plan de sauvegarde pour l'emploi initié en juin 2024 mais aussi en raison du coût de 7 départs en retraite des salariés en 2024. Pour rappel, 38 salariés ont été licenciés ou ont choisi un départ volontaire, 2 CDD n'ont pas été renouvelés et 2 salariés ont démissionné. En 2025 la Régie continue d'accueillir les clubs d'arts martiaux et de bowling et s'emploie à redéployer ses activités à travers le cinéma, le bowling et la commercialisation des équipements du territoire à travers Destination Gravelines, voilà Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : Merci Mme BARBIER pour ce bilan complet, bien évidemment une année particulièrement difficile, devoir licencier ces agents qui pour certains étaient dans cet équipement depuis 1986, cela a été un moment particulièrement difficile, on a essayé de gérer cela le plus humainement possible et on continue d'aider celles et ceux qui sont encore pour certains en recherche d'activité. Certains ont intégré, vous le savez, la collectivité sur des postes précis et cela se passe d'ailleurs très bien, sur les agents recrutés j'ai des retours tout à fait positifs. Merci Mme BARBIER, je vais vous laisser reprendre votre souffle avant d'enchaîner sur un autre établissement ô combien important, finalement là où beaucoup de choses se décident, soyons honnêtes, notamment sur le plan financier, la CUD, le rapport d'activités 2024.

**Madame BARBIER** : Alors un petit rapport de 70 pages... Mais je vais être brève...

\*\*\*\*\*

#### **14. Rapport d'activités 2024 – Communauté Urbaine de Dunkerque :**

Madame Claudine BARBIER, expose au Conseil qu'en vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale doivent adresser au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du Compte Administratif.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Il est ainsi présenté aujourd'hui au Conseil Municipal le rapport d'activités de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour **2024** qui a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal invités à en prendre connaissance.

Le rapport d'activités a été présenté à la Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines ».

**Madame BARBIER** : Dans ce rapport d'activités 2024 on peut dégager 3 axes principaux : le 1<sup>er</sup> axe : conforter l'attractivité retrouvée de notre territoire. Afin de contribuer à renforcer l'attractivité du Dunkerquois, la CUD s'appuie sur un développement équilibré et une offre de services renforcée sur une politique active en faveur du renouveau et de la diversification économique propice à attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois. Pour poursuivre le renouveau économique du territoire la CUD parie sur un bassin industrialo portuaire : 7 entreprises accompagnées financièrement. Elle impulse une dynamique entrepreneuriale avec la Turbine et joue la carte de destination aux multiples facettes : 69 % de taux d'occupation dans l'hôtellerie, développe une offre de formation en lien avec les nouveaux besoins économiques en multipliant les forums et les rencontres avec les industries. La CUD poursuit une politique d'aménagement urbain attractive et solidaire en faveur du bien-être de ses habitants et pour en attirer de nouveau en poursuivant le renouvellement urbain, en soutien avec les bailleurs en construisant un habitat attractif et inclusif, en dynamisant l'offre commerciale et tertiaire et en accompagnant les nouvelles formes de mobilités. 23,5 millions de voyages en bus, 200 000 € versés aux habitants pour l'achat d'un vélo, ce sont les mesures d'accompagnement. 48 opérations d'aménagement ont été réalisées que ce soit en voirie, espaces publics, quais de bus, voie verte ou piste cyclable. Le 2<sup>ème</sup> axe : faire preuve d'innovation en faveur de la transition énergétique, écologique et sociale : la CUD anticipe et prépare les transformations du territoire en innovant pour répondre aux impératifs de la transition écologique. Pour cela, il faut l'accélérer : installation d'une station de production d'hydrogène, réseau de chaleur urbain ou accélération des énergies renouvelables. Il faut prévenir les risques naturels : prévention des inondations : 46 450 m<sup>3</sup> de sable ont été apportés devant la Digue des Alliés pour lutter contre le désensablement, programme d'actions et de prévention pour les inondations du Delta de l'Aa. Préserver l'eau aussi, préserver les biens communs, la décarbonation de l'eau potable, la méthanisation des boues des stations

d'épuration. Pour préserver les biens communs la CUD a proposé 45 9400 gobelets réemployables durant les fêtes de carnaval, 1 680 000 € de subventions ont été reçues suite à un appel à projets de « citeo » pour le déploiement du tri hors foyer. La CUD fait de la lutte contre l'artificialisation des sols une ambition forte par la reconquête des friches. Elle innove en faveur de l'amélioration du cadre de vie en préservant la biodiversité, en maintenant et en adaptant l'offre de soins de santé : 1<sup>ère</sup> année d'études de médecine à Dunkerque, centres de santé intercommunaux. Le contrat local de santé vise à réduire les inégalités dans le territoire en sensibilisant les habitants aux enjeux de la transition. Le 3<sup>ème</sup> axe : Faire solidarité à toutes les échelles du territoire. La CUD consolide le collectif en favorisant le vivre ensemble et la solidarité en mettant la solidarité au cœur des politiques publiques par exemple avec la marque « Destination pour tous », en organisant des « journées tourisme et handicap », en construisant une concertation citoyenne au long cours. Le partage des émotions collectives est au cœur du territoire, le festival Allure Folle, la Bonne Aventure. 7 projets associatifs ont bénéficié du dispositif Dunkerque solidaire pour la jeunesse. En animant une gouvernance solide avec les partenaires du territoire elle conforte le rôle des communes au sein de l'agglomération, elle crée des alliances territoriales avec les territoires voisins. Le bilan financier rapidement, le budget s'élève à 578 millions d'euros. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 437 millions d'euros dont 300 millions pour le budget principal, 35 millions pour les ordures ménagères, 6 millions pour l'assainissement, 93 millions pour les transports et 3 millions pour la GEMAPI. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 121 millions d'euros dont 90 millions pour le budget principal, 8 millions pour les ordures ménagères, 12 millions pour l'assainissement, 6 millions pour le budget transports, 4 millions pour le budget GEMAPI et 1 million pour le budget photovoltaïque. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 506 millions d'euros : 378 millions de recettes du budget principal, 14 millions de redevance assainissement et 29,8 millions pour la TOM. 72,8 millions de versement mobilité. L'encours de la dette s'élève à 554,13 millions d'euros. Bilan social au 31/12/24 : 1 820 agents sont employés par la CUD à Dunkerque, la variation des effectifs est de 21 % et due à la mutualisation des services avec ceux de la ville de Dunkerque. 85 % des effectifs sont fonctionnaires, 9 % sont des contractuels permanents, 5 % des contractuels non permanents. La rémunération brute des agents permanents est de 64 829 139 €, et pour les non permanents : 1 518 751 €. 813 509 € ont été consacrés à la formation des agents en 2024. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Merci Mme BARBIER pour ce rapport d'activités 2024 de la CUD, en votre qualité également de conseillère communautaire. Les services me précisent qu'on doit donc faire voter, donc sur ces délibérations de la 1 à la 14, pas de souci. On est bien en ligne, je vous remercie.

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Nous passons à la délibération 15, le rapport du Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme, Karine VANDERSTRAETEN en sa qualité de vice-présidente de ce Sivom va nous présenter l'activité 2024.

#### **15. Rapport d'activités 2024 – SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme :**

Madame Karine VANDERSTRAETEN, expose au Conseil qu'en vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales les présidents des établissements publics de coopération intercommunale doivent adresser au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du Compte Administratif.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Il est ainsi présenté aujourd'hui au Conseil Municipal le rapport d'activités du S.I.V.O.M. des Rives de l'Aa et de la Colme pour 2024 qui a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal invités à en prendre connaissance.

Le rapport d'activités a été présenté à la Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines ».

**Madame VANDERTSRAETEN** : Vous verrez que c'est un rapport très très riche. Pour rappel jusque l'année dernière le Sivom comptait dans ses rangs 18 communes et a vu l'arrivée de nouvelles communes : Eringhem qui a adhéré pour la compétence « entretien des espaces verts » et Grand-Fort-Philippe. Donc pour ceux qui sont bons en mathématiques 18 communes + 2 communes, cela fait donc à présent 20 communes qui forment le Sivom des Rives de l'Aa. Ce qui correspond à environ 45 000 habitant. Pour rappel également il a fêté ses 10 ans cette année notre Sivom des Rives de l'Aa. Au niveau des ressources humaines il compte dans ses rangs 30 agents : 13 femmes, 17 hommes, ce qui équivaut à 19 temps plein. Ses missions sont les suivantes : l'aménagement et le développement du territoire, l'amélioration du cadre de vie, la préservation du patrimoine et la promotion de l'animation et du territoire. Au niveau de la promotion et de l'animation du territoire, l'activité Vauban Promenade se porte très bien en raison de la météo très clémente de cet été dernier, elle poursuit la gestion des activités de loisir fluvial autour des remparts de Gravelines. 2 nouvelles réalisations avec l'installation d'un espace pique-nique avec l'achat de tables et de parasols. S'il faut se rappeler d'un seul chiffre, ce sont plus de 10 000 personnes qui ont réalisé des balades individuelles autour de nos fortifications. Toujours dans le cadre de la promotion de l'animation et du territoire, le Sivom subventionne diverses associations à hauteur de 490 000 €, pour ne pas faire une liste non exhaustive des associations on va parler en termes de pourcentages : 15 % pour des associations sportives, 48 % pour des associations d'insertion formation, 19 % solidarité et 18 % culture et patrimoine. Le Sivom soutient également le développement de la pratique sportive de haut niveau à travers le subventionnement du BCM et de l'AS Loon-Plage Basket. Il a renouvelé son opération « navette des vacances » associée à une nouvelle promotion un service de transport gratuit vers la plage de Petit-Fort-Philippe ou des points d'attractivité du territoire. Au niveau de la musique et du patrimoine le Sivom est aussi partenaire du festival international d'orgues en Flandres. Au niveau culturel le Sivom soutient l'animation culturelle avec la programmation sur le territoire de spectacles interprétés par le Théâtre des Insolites dans les communes membres. Pour la mission Aménagement et Développement du Territoire le Sivom a réalisé des travaux d'aménagement d'une aire de grutage et de carénage au Port de Plaisance Vauban de Gravelines : un investissement à hauteur de plus de 1 million d'euros HT qui a reçu le soutien du Fonds Interministériel de la Mer, de la CUD et de l'Agence de l'Eau Artois Picardie. C'est un outil qui vient renforcer l'attractivité du site et qui répond à des besoins des plaisanciers et des usagers. C'est aussi un moyen de se conformer aux exigences environnementales. Au niveau des aménagements extérieurs le Sivom a réalisé différents travaux d'aménagement pour les communes de Saint-Momelin (aire de jeux), Saint-Pierre-

Brouck (parcours sportif), Looberghe (plateau multisports), Craywick (parc urbain) et Gravelines (aire de jeux au PAarc) en 2024. Nous les avons toutes testées lors des inaugurations, elles sont très sympathiques. Au niveau de la préservation du patrimoine, les travaux de rénovation de la couverture de l'église Saint Jean Baptiste à Bourbourg ont été exécutés. Au niveau du cadre de vie le parvis de la Maison de la Nature de Loon-Plage a été revisité avec la création d'une aire de stationnement comprenant plus d'une centaine de places pour véhicules légers. Un petit focus sur le PAarc vous en avez déjà un peu parlé tout à l'heure Monsieur le Maire, cela reste la plus grande réalisation à ce jour du Sivom. Le projet de boisement vous en avez parlé, il va commencer dès lundi et se dérouler sur 2 ans cela va permettre de protéger nos nouvelles installations, on a installé une nouvelle aire de jeux, un junicode. Cela va également permettre de protéger les bateaux, enfin les avirons dans des compétitions car c'est vrai qu'ils sont encore un peu exposés au vent et cela devrait permettre d'améliorer les résultats sportifs. Cette année nous avons également un partenaire privé en la personne de « Enjoy the Game » qui a mis en place des activités nautiques sur le PAarc avec un parc aquatique de plus de 2 000 m<sup>2</sup> qui a également très bien fonctionné avec plus de 27 000 entrées sur le parc aquatique de « Enjoy the Game » avec une particularité d'avoir une tour de la terreur à plus de 9 mètres de haut pour les plus téméraires qui ont osé s'élancer à plus de 9 mètres de haut. Cette activité au PAarc a ramené énormément de flux notamment sur les réseaux avec plus de 6 millions de vues sur les différents reportages réalisés. Le PAarc est passé 4 fois à la télé l'été dernier, à TF1, FR3, BFM... Au niveau des études on avait plus de 2 personnes sur 3 qui faisaient plus de 30 minutes de route pour s'y rendre. Au niveau global, c'est plus de 212 000 visiteurs recensés en 2024 sur notre poumon vert du PAarc donc c'est vraiment une très belle année. Les travaux se poursuivent avec comme vous l'avez dit tout à l'heure Monsieur le Maire l'arrivée du camping qui est déjà ouvert et qui accueille déjà des travailleurs, ce sera plus de 124 emplacements qui seront mis en place. Les travaux de l'hôtel aussi ont débuté depuis 2024 c'est la société Thibaut Investissement qui a lancé les travaux de construction de son établissement hôtelier : ce sera un hôtel 3 étoiles qui comptera 48 chambres et 1 restaurant. L'ouverture est annoncée pour le mois de mai 2026, les réservations ont déjà commencé et l'enseigne a été posée il y a tout juste 3 semaines, il va s'appeler « l'Hôtel du PAarc ». Voilà pour le petit focus sur le PAarc, on a également bien sûr accueilli pas mal de manifestations sportives dont 5 de grande envergure avec la sélection de l'équipe de France en canoë kayak, les championnats de France de triathlon jeunes, le gros évènement du Chtriman plus de 3500 triathlètes sur le weekend avec le double en accompagnateurs, les championnats de France de canoë kayak et ce qui va se dérouler ce weekend le festival international du cirque. Concernant l'activité Port de Plaisance de Vauban Gravelines, pour rappel nous avons 430 emplacements sur 3 sites : le Bassin Vauban, l'Anse des Espagnols et le Quai des Islandais. Pour cette année 2024, ce sont plus de 200 navires visiteurs qui ont fait escale à Gravelines, ce qui équivaut à peu près à 643 nuitées navires, donc également une très belle fréquentation. Au niveau du cadre de vie des habitants pour rappel pour la compétence « entretien des espaces verts » ce sont 13 communes qui ont adhéré au Sivom, ce qui correspond à peu près à plus de 1 125 hectares qui sont tondus donc un très bel investissement du Sivom. Pour terminer avec l'emploi/formation/insertion, comme vous le savez le tissu industriel économique du territoire du Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme connaît une grande évolution actuellement avec l'implantation de nombreuses entreprises dans ces communes, ce sera donc des milliers d'emplois à terme à la clé. Dans ce contexte il est essentiel d'apporter à tous les jeunes des outils afin de maximiser leurs chances de réussite professionnelle. C'est pourquoi le Sivom apporte son soutien à la Mission Locale des Rives de l'Aa et de la Colme, au Groupe Pascal afin de lutter contre l'addictologie et l'association familiale de gestion de l'établissement agricole public et l'association Tourville

pour son chantier école. Voilà Monsieur le Maire pour le bilan très riche d'activités du Sivom pour 2024.

**Monsieur le Maire** : Merci Mme VANDERSTRAETEN pour ce bilan très complet, je pense qu'on est tous ravi d'avoir réussi à garder en son temps ce Sivom car à un moment donné avec les différentes lois successives, il était amené à disparaître donc on a réussi avec les territoires ruraux des amis de la Colme à sauver ce Sivom et je crois que c'est une bonne chose, il permet de faire un complément à l'action de chaque commune. Adopté merci.

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Délibération 16, Daniel WILMOT, pour le rapport 2024 de la SPAD.

**16. Rapport 2024 – Société Publique de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD) :**

Monsieur Daniel WILMOT, rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Juin 2010 décidant de la participation de la Ville à la création de la Société Publique de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD).

La SPAD a été créée le 03 Août 2010.

Il est aujourd'hui présenté au Conseil Municipal le bilan et le rapport d'activité pour **2024**.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur WILMOT** : La SPAD est présidée par Martial BEYAERT 4<sup>ème</sup> vice-président de la CUD, Maire de la ville de Grande-Synthe. Son objet social est la réalisation d'opérations d'aménagement au sens de l'article L.30-1 du Code de l'Urbanisme ainsi que la réalisation et la gestion d'équipements publics exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire. D'une manière générale elle pourra accomplir toutes opérations financières commerciales ou industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. Les domaines d'activités de la SPAD : aménagement, construction, gestion locative et gestion du stationnement. 10 collectivités territoriales participent au conseil d'administration : la CUD, la ville de Dunkerque, la ville de Bourbourg, la ville de Capelle la Grande, la ville de Coudekerque-Branche, la ville de Grande-Synthe, la ville de Gravelines, la ville de Teteghem Coudekerque Village, le Cœur de Flandre Agglo, la ville d'Hazebrouck. Pour information la ville de Gravelines participe au capital à hauteur de 5 850 € tandis que la CUD abonde à hauteur de 259 950 €. Les principales activités, opérations de l'année écoulée, 14 concessions ont été confiées par la CUD : ZAC Théâtre à Dunkerque, ZAC Agropark de Bourbourg, Ecopark du Banc Vert à Dunkerque, Écoquartier du Basroch à Grande-Synthe, Nicodème à Dunkerque, Eurénergie Aménagement, NPNRU Grande-Synthe, NPNRU Teteghem, NPNRU Saint Pol sur Mer, Arsenal, Grand Millebrugghe, Cartonneries, Stade BP. 1 concession confiée par la ville de Gravelines, transférée à la CUD fin d'année 204 : Port Vauban Marinaa, mais j'aurai l'occasion d'y revenir ensuite. 10 mandats d'équipements / études confiées par la CUD dont les

études préalables des Cartonneries à Gravelines. Ils ont en charge 1 mandat d'équipement pour le Cœur de Flandre Agglo : la Cité de la Bière. 1 mandat d'exploitation : Hôtel d'entreprises à Saint Pol sur Mer, Turbine et NTIC à Dunkerque. 2 contrats de prestation de services pour la gestion du stationnement en voirie et en structure confiés par la CUD et la ville de Dunkerque. 1 contrat de prestation de services pour la gestion du parking d'échanges multimodal à Hazebrouck confié par Cœur de Flandre Agglo. Concernant la situation financière de la SPAD les chiffres clés pour 2024 je n'en donnerai que 2 notamment son chiffre d'affaires qui est à hauteur de 16 153 083 € et une situation de trésorerie opérationnelle à hauteur de 12 971 512 € et pour la société 2 748 775 €. L'entrée au capital de Cœur de Flandre Agglo ainsi que la ville de Hazebrouck ont eu lieu en 2024. Pour revenir sur le tableau des opérations en cours je parlerai essentiellement de celles qui concernent Gravelines puisqu'on a une grande liste d'opérations donc cela concerne les Cartonneries à Gravelines, c'est une concession avec l'aménagement d'un parc d'activités pour une superficie d'environ 7 hectares et également pour le Port Vauban secteur sud c'est une concession d'aménagement avec une superficie d'environ 4,7 hectares. Concernant le budget le résultat de la structure de la SPAD est constitué du résultat sur le fonctionnement et le résultat des opérations de gestion et d'exploitation des parcs de stationnement de Dunkerque, et de l'opération de gestion et d'exploitation du parking en silo gare d'Hazebrouck. Le résultat est de 291 413 €. Concernant le fonctionnement, le résultat d'exploitation : les produits d'exploitation s'élèvent à 1 749 296 € et les charges d'exploitation à 1 586 660 €. Voilà en résumé concernant le rapport de la SPAD. Je vais donner quelques informations concernant la concession de la ville de Gravelines avec le Port Vauban mais également la concession qu'a la CUD concernant les Cartonneries et notamment le bâtiment dont vous parliez tout à l'heure de formation, maîtrise d'ouvrage de la CCI qui concerne le centre de formation LAHO. Tout d'abord sur la Marinaa, pour vous rappeler, le site fait 6,5 hectares dont 1 hectare de route du Conseil Départemental. On est engagé depuis 2022 depuis le concours sur ce projet, c'est une concession d'aménagement qui a été faite en 2023, un permis d'aménager en décembre 2024, et le permis de construire a été accordé en juin 2025 après de nombreux échanges notamment avec l'ABF lié à l'histoire de la ville. Actuellement la société Lidl qui souhaite se déplacer va prochainement déposer pour avril 2026 son projet de nouveau magasin sur le site. À ce jour, les travaux vous l'avez constaté, septembre 2025 on a défriché, on a travaillé les sols, on a enlevé 40 arbres mais il faut savoir qu'on va replanter au-delà de 220 arbres de haute tige. Les terrassements et assainissements sont en cours, il y a également les travaux qui auront lieu le long de la rivière d'Oye avec le renforcement de la berge mais également l'installation d'un batardeau c'est quand même un investissement réalisé par la CUD de pratiquement 1 million d'euros. Quelques informations sur les logements on a sur le site 71 T2, 59 T3 et 14 T4. En tout 133 accessions privées, 43 appartements et 8 maisons en LLI (Logements Locatifs Intermédiaires) mais également 30 appartements en LLS (Logements Locatifs Sociaux). Est également prévue sur le site une résidence de 68 logements pour travailleurs en mobilité. Il faut imaginer qu'on ait sur une année l'aménagement, une année de travaux qui concerneront les parkings souterrains de l'ensemble des immeubles pour une livraison fin 2029. Depuis le démarrage il faut compter 4 ans de chantier pour la Marinaa. Ensuite concernant LAHO le permis de construire a été accordé, les travaux de dépollution ont commencé donc LAHO est situé sur les Cartonneries, sur la parcelle qui longe l'Aa. Les ordres de services ont été signés, le chantier va au cours de ces mois concrètement commencer, c'est

une durée de chantier qui va prendre 17 mois, une livraison normalement en juin 2027 pour une ouverture des formations en septembre 2027, donc une concession CUD qui est engagée.

**Monsieur le Maire** : Merci Monsieur WILMOT, 2 opérations majeures la Marinaa et le centre LAHO Formation, qui vont avoir un impact sur la vie de notre commune de manière très importante donc il faut se réjouir. Pas de souci ? Merci.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**  
**« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Nous avons ensuite une convention de partenariat entre la commune de Gravelines et l'Etat relative à la vidéoprotection, Mr BOONEFAES.

**17. Convention de partenariat entre la Commune de Gravelines et l'État relative à la vidéoprotection :**

Monsieur Alain BOONEFAES, rappelle au Conseil la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2022 relative à la convention de partenariat entre la commune de Gravelines et l'Etat pour la vidéoprotection urbaine ;

Considérant que la commune a été autorisée par arrêté préfectoral du 08 août 2025 à mettre en œuvre un dispositif de vidéoprotection, conformément aux dispositions des articles L.251-1 et suivants du Code de sécurité intérieure ;

Considérant que l'arrêté préfectoral autorise l'accès aux images et aux enregistrements aux personnels des forces de sécurité intérieure, individuellement désignés et dûment habilités par leur chef de service en application des dispositions de l'article L.252-3 du Code de la sécurité intérieure ;

Le Centre de Coordination Zonal de Lutte contre l'Immigration Clandestine (CCZ-LIC), sous l'égide du Préfet de zone, est opérationnel depuis le 10 juin 2024. Il assure une mission de surveillance au niveau zonal des mouvements de migrants sur le territoire, grâce au visionnage des caméras de vidéoprotection, et permet d'appuyer l'action des forces de sécurité intérieures dans le cadre de la LIC.

Afin de permettre le visionnage des caméras de vidéoprotection de la Ville de Gravelines au CCZ-LIC (projet Belvédère), une délibération a été adoptée le 29 juin 2022 et une convention de partenariat avec l'Etat a été signée pour une durée de cinq ans.

Cette convention a pour objectifs de définir les conditions du partenariat entre les services de l'Etat et la commune sur les modalités de transmission et de mise à disposition des images émanant du système de vidéoprotection implanté sur la commune.

Le Centre de Supervision Urbain de Gravelines s'étant développé et après concertation avec les services du Ministère de l'Intérieur, ladite convention a été actualisée et complétée d'une annexe technique dite « PTZ ». Le « PTZ » est un outil qui permet aux opérateurs du

CCZ (et par extension aux forces de sécurité intérieures) de pouvoir prendre le contrôle des caméras à distance tout en garantissant la priorité de la commune.

Le nombre de flux transmis en simultané est limité à trente-deux sans que cela ne vienne impacter le fonctionnement du CSU.

L'opération ne remet pas en question le fonctionnement actuel mais vient le renforcer sans coût supplémentaire pour la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention de partenariat pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction annuelle, qui se substitue à la précédente convention résiliée de manière anticipée.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** : Merci Mr BOONEFAES, on peut se féliciter de cette coopération avec la commune et l'Etat renforcée avec la mise à disposition d'un agent sur certains créneaux vous pouvez peut-être nous en dire quelques mots.

**Monsieur BOONEFAES** : Oui en collaboration avec la police nationale nous avons sollicité celle-ci pour qu'ils nous mettent à disposition un agent de la force publique afin de servir de courroie de transmission entre le CSU et les équipes sur le terrain parce que malheureusement le centre de coordination zonale est situé à Lille, les opérateurs de Lille ne connaissent pas forcément le terrain comme le connaissent les opérateurs CSU et il est arrivé il y a quelques mois que les forces de l'ordre soient envoyées sur Grand-Fort-Philippe alors que les départs se faisaient par Petit-Fort-Philippe donc on voit bien qu'une méconnaissance du terrain est préjudiciable sur l'action menée par les forces de l'ordre sur le terrain et on arrive tant que faire se peut avec la police de Dunkerque à mettre des opérateurs radio en liaison avec nos opérateurs CSU notamment sur les périodes du matin qui sont plus propices aux départs des migrants afin d'essayer de contrer les départs, de les annuler tout en essayant aussi de préserver la tranquillité des riverains. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé au commissaire de police de Dunkerque d'éviter les affrontements en milieu urbain pour pas qu'il y ait de représailles des migrants malheureusement sur nos habitants et les habitations.

**Monsieur le Maire** : Bien merci Mr BOONEFAES, des investissements considérables que nous avons consentis pour l'installation de ces 290 caméras, 580 points de vue, et donc récemment encore Place Calmette qui est installé...

**Monsieur BOONEFAES** : Oui oui près de 300 caméras, je ne vais pas rentrer dans le détail des points de vue ni les situations des caméras, c'est quand même un peu confidentiel même si on peut voir les caméras sachant qu'elles ont été bien souvent utiles pour résoudre des affaires. Contrairement à ce que des personnes disent : oui mais les gens sont cagoulés... Mais heureusement la police arrive à identifier les méfaits d'auteurs d'incivilité donc c'est quand même un outil très utile et indispensable. C'est plus de 1,5 millions qui ont été investis même si on a récupéré une grosse partie par les fonds Britanniques il y a une petite somme qui reste à la charge de la collectivité. On peut parler aussi des clôtures qui ont été posées et je précise bien

à la demande des riverains, ce n'est pas de notre choix imposé aux riverains c'est bien à leur demande qu'on a posé près de 900 mètres de clôture dans la zone du Polder. Ils étaient quand même régulièrement embêtés par les campements d'attente des migrants. On a même aussi des riverains qui nous sollicitent pour avoir des clôtures sur certains quartiers car il y a des passages de migrants qui se font dans les petits squares, les petits quartiers et forcément cela nuit à la tranquillité publique donc on veille à cela et on va répondre à ces riverains. Il y a des opérations qui sont en cours, on attend des devis on attend que l'entreprise soit réapprovisionnée en matériel pour pouvoir les poser. Il y a vraiment une grosse action qui est menée là-dessus mais je précise bien que c'est toujours à la demande et en accord avec les riverains, on n'a jamais posé les clôtures de notre propre chef. Bien sûr on est souvent critiqué en disant : vous ne faites pas assez, il n'y a pas assez de sécurité... Je tiens quand même à rappeler, chers collègues qu'en 2024 nous avons renforcé notre police municipale de 2 agents, nous sommes passés de 7 agents à 9 agents. Cela a quand même un coût cette opération donc on a 2 chefs police municipale, 8 policiers municipaux, 5 ASVP cela représente une charge de personnel de plus de 700 000 € à l'année. On rajoute le personnel du CSU, le personnel administratif, c'est près de 1 millions d'euros de main d'œuvre tous les ans sur la sécurité de la ville. Ce n'est pas terminé, pas suffisant j'en conviens, il faut toujours faire plus mais il faudra regarder sur les années à venir ce qu'on peut faire en termes de renforcement des effectifs notamment et c'est la volonté que vous avez, Monsieur le Maire, je le sais de renforcer notre police municipale pour pouvoir tourner en H24 que ce soit en termes de patrouilles sur le terrain mais aussi au niveau du CSU.

**Monsieur le Maire** : Merci Mr BOONEFAES vous aviez pu représenter aussi notre commune à ma demande lors d'une entrevue avec le Ministre de l'Intérieur, Bruno RETAILLEAU, puisque j'ai pu réclamer des forces de l'ordre supplémentaires, c'est un peu fluctuant tout cela disons-le depuis quelques années on est passé en police d'agglomération. Moi j'ai connu le commissariat de Gravelines avec un Commissaire, puis avec un Commandant et désormais avec un exceptionnel mais néanmoins Major, si je puis dire, et donc avec des effectifs en bien moins grand nombre que précédemment alors que voilà le développement économique pas forcément uniquement pour le problème migratoire, mais le développement économique etc... C'est à l'ouest qu'il se fait donc on a aussi demandé même si les changements gouvernementaux successifs ne nous aident pas, à trouver une forme de stabilité. J'ai réécrit ces jours-ci au nouveau Ministre de l'Intérieur, il faut continuer la mobilisation dans ce sens-là, tant avec les collègues de la CUD, tant avec le collectif du Littoral, on essaye d'être uni, on est plus fort que seul, cela paraît une évidence encore faut-il le rappeler... On a donc demandé des renforts pour le Dunkerquois car c'est aujourd'hui le Dunkerquois qui est le plus impacté sur le Littoral Côte d'Opale.

**Monsieur BOONEFAES** : Nous avons demandé des renforts temporaires vu la situation qu'on vit actuellement avec le flux migratoire qui est très important sur notre Littoral. Bien sûr les Ministres successifs car on en a vus quelques-uns quand même sur ce mandat-ci, malheureusement car cela ne permet pas non plus la bonne continuité et le bon suivi des affaires. J'ai souligné lors de la dernière rencontre avec Mr RETAILLEAU le désengagement de l'Etat sur le commissariat de Gravelines, on avait un effectif de 62 agents dans les années 2000, on est aujourd'hui à 35 agents, on a un Littoral qui est fortement, je dirais, peuplé, avec des projets industriels importants qui amènent une population importante de travailleurs en déplacement, on a besoin de sécurité et on n'a pas assez de personnel sur la commune de Gravelines pour

assurer les patrouilles de nuit. On a bien souvent malheureusement une seule patrouille de nuit pour toute notre zone. Quand je dis la zone police c'est Grand-Fort-Philippe, Loon-Plage, Gravelines donc une seule patrouille pour 3 communes, plus de 20 000 habitants c'est un peu dommage. Donc j'ai beau le rappeler au Ministre de l'Intérieur, il nous écoute, il se retourne vers le Préfet il lui dit : regardez un peu cette situation... Mais force est de constater qu'à ce jour on n'a toujours pas nos renforts demandés sur Gravelines, j'espère bien qu'on pourra les avoir mais avec le turnover au niveau des Ministres j'espère qu'il y en a un qui retiendra un peu notre attention.

**Monsieur le Maire** : Nous poursuivons la mobilisation, merci Mr BOONEFAES dans le domaine de la sécurité. Nous avons aussi pris un arrêté pour rendre le port du casque obligatoire pour les utilisateurs d'engins de déplacements personnel motorisés, c'est obligatoire hors agglomération, cela ne l'est pas dans l'agglomération mais nous avons pris cet arrêté pour que ça le soit également donc à la fois pour les trottinettes, les hoverboards, les gyropodes, les monoroues et les skateboards électriques. Voilà c'est désormais obligatoire. On passe par une phase d'informations, de prévention...

**Monsieur BOONEFAES** : On est passé par une phase de prévention avant de passer sur une phase de répression car il faut que cela rentre un peu dans les mœurs et que les gens soient au courant de ce nouvel arrêté. On peut constater quand même, même s'il y a encore quelques cas où on voit des trottinettes qui roulent très vite sachant que la vitesse est limitée à 25 kms/h normalement elles doivent être bridées à 25kms/h. Malheureusement sur internet on trouve des trottinettes qui roulent même à plus de 70 kms/h donc il y a des contrôles police qui ont été mis en place pour vérifier la vitesse maximum de chaque engin avec une contravention lorsque c'est la police qui fait ces contrôles et nous avons demandé à la police municipale de commencer à resserrer un peu les contrôles voire faire du répressif sur les non ports de casque. Malheureusement on a eu quelques accidents et c'est quand même dommage de perdre la vie, comme le pauvre garçon qui est décédé sur la route entre Loon-Plage et Gravelines parce qu'il a fait un écart, parce qu'il est tombé parce qu'il allait trop vite et malheureusement il n'y a pas survécu.

**Monsieur le Maire** : Merci M BOONEFAES donc on vous proposé de voter cette délibération, les services me précisent également qu'il faut donc voter les précédentes : 14, 15, 16, 17... Donc adopté à l'unanimité. C'est au compte-rendu, Mme DELVAL tout va bien, voilà merci...

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**  
**« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Nous enchaînons avec la délibération 18, le transfert de la compétence, Mr NOTEBAERT.

**18. Transfert de la compétence « Création, aménagement et exploitation de réseaux de chaleur industriels » à la CUD :**

Monsieur Laurent NOTEBAERT, expose au Conseil que :

La décarbonation de la zone industrialo-portuaire (ZIP) de Dunkerque passe par une transformation tant des processus industriels que des sources d'énergie utilisées par les industries et entreprises.

En effet, aujourd'hui, le fonctionnement de l'industrie repose encore largement sur l'utilisation d'énergies fossiles comme le charbon et le gaz naturel, avec l'enjeu de remplacer ces énergies fossiles par des énergies décarbonées : l'électricité bas carbone, les gaz bas carbone (H2 et biométhane) et l'utilisation de la chaleur fatale ou bas-carbone.

Dans cette optique, en lien avec le Groupement d'Intérêt Public « EcosystèmeD », la Communauté Urbaine a réalisé plusieurs études financières et techniques (identification des sources de chaleur, définition des besoins des industries intéressées, tracés possibles dans la ZIP, solutions d'appoint et de secours, etc.) qui ont confirmé la faisabilité et la viabilité économique d'un réseau de chaleur industriel (RCI).

Or, si depuis la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale, la Communauté Urbaine de Dunkerque est compétente de plein droit en matière de « réseaux de chaleur ou de froid urbains », tel n'est pas le cas pour les réseaux de chaleur industriels (RCI), à savoir les systèmes de distribution d'énergie calorifique produite de façon centralisée, permettant de desservir principalement les entreprises et industries implantées en zone industrialo-portuaire, par nature non résidentielle.

Par délibération en date du 30 juin 2025, la Communauté Urbaine a donc posé le principe d'une prise de compétence en ce domaine et il appartient à la Commune, conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, de donner son accord sur le transfert envisagé.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de transférer la compétence relative à la création, l'aménagement et l'exploitation de réseaux de chaleur industriels à la Communauté Urbaine de Dunkerque.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, aménagement et accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur NOTEBAERT** : Ce transfert permet à la CUD d'avoir, elle, un regard qui va au-delà de la simple commune et donc pour tout ce qui est forcément réseaux de chaleur qui traversent plusieurs communes, il est bien plus pertinent d'avoir une gestion à l'échelle de la CUD plutôt que de la commune c'est pour cela qu'il est proposé de transférer cette compétence à la CUD.

**Monsieur le Maire** : Merci Mr NOTEBAERT on aura à réfléchir à l'avenir à l'ouest, à ce qui peut être créé en récupération de chaleur sur les entreprises qui vont s'installer. Il y a un travail prospectif qui est engagé mais il faut essayer de l'accompagner de manière à ce qu'on puisse

éventuellement nous aussi à terme récupérer cette chaleur fatale réalisée par les futurs industriels, je pense à XTC, demain Prologium, Verkor... On a un sujet quand même là-dessus.

**Monsieur NOTEBAERT** : Tout à fait vous avez totalement raison, Monsieur le Maire, il y a effectivement déjà un réseau de chaleur dont profite Grande-Synthe avec Arcelor donc on voit que cela fonctionne. Aujourd'hui avec le déplacement d'entreprises à l'ouest il y a du potentiel donc on a là-dessus des études qui vont être effectivement en cours, après ce sont des études coût et efficacité qui nous diront si on peut en profiter mais actuellement, il y a des études qui sont faites là-dessus.

**Monsieur le Maire** : Merci Mr NOTEBAERT. Adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**  
**« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Une action en justice, Mr WILMOT.

**19. Introduction d'une action en justice – Projet de construction de 4 fours à chaux – Société Ameli Green Lime Solutions :**

Monsieur Bertrand RINGOT, rappelle au conseil le projet de la société AMELI GREEN LIME SOLUTIONS de construire et d'exploiter 4 fours à chaux sur le site situé route du terminal à pondéreux sur le territoire de la commune de Gravelines.

Rappelle que le conseil municipal a émis un avis défavorable au projet par délibération du 23 juillet 2025 dans le cadre de l'enquête publique.

Informe le conseil qu'un arrêté préfectoral du 24 septembre 2025 a accordé l'autorisation environnementale à la société AMELI GREEN LIME SOLUTIONS pour l'exploitation de 4 fours à chaux afin de produire une chaux à impact carbone réduit sur le territoire de la commune de Gravelines et qu'un arrêté préfectoral daté du 7 octobre 2025 lui a accordé un permis de construire.

Considérant que ce projet est susceptible d'entraîner des nuisances importantes pour l'environnement, la santé et la qualité de vie des habitants de la commune et que la commune a intérêt à agir pour la préservation de son environnement, de son territoire et du cadre de vie de ses habitants.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'engager une action en justice contre l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2025 ayant accordé une autorisation environnementale à l'entreprise AMELI GREEN LIME SOLUTIONS pour l'exploitation de 4 fours à chaux sur le territoire de la commune.

Il est en ce sens proposé au Conseil d'autoriser le Maire à intenter, au nom de la commune, toutes actions et de manière générale à accomplir toutes diligences nécessaires devenant les juridictions administratives compétentes, ainsi que devant toute instance d'appel ou de

cassation en lien avec cette affaire. Monsieur le Maire mandatera à cet effet un avocat pour assurer la défense des intérêts de la commune dans cette procédure.

**Monsieur le Maire** : Vous vous souvenez, nous avons délibéré lors d'un conseil municipal pour exprimer notre opposition à ce projet. Entre temps ARCELOR s'est retiré du projet, on pouvait considérer que c'était une bonne nouvelle. Pour autant l'autorisation environnementale a été accordée, malgré, disons-le, un avis défavorable du commissaire enquêteur donc voilà c'est une attitude prudentielle de notre part de mener cette action, en espérant que ce projet soit définitivement achevé mais à partir du moment où il y a quand même un permis de construire il nous a semblé quand même opportun de contester l'obtention de ce permis. J'aurai l'occasion de vous informer régulièrement de ce dossier. Autre action que je vous avais évoquée au mois de juillet dernier lors d'un conseil municipal qu'on peut qualifier d'exceptionnel c'était par rapport à l'urbanisation, vous vous en souvenez, de terrains devant le CNPE. Le Préfet GAUME par courrier du 3 octobre m'a donc confirmé, suite à notre requête : « considérant les réserves exprimées par les différentes collectivités sollicitées EDF a indiqué lors de la réunion technique du 26 septembre sa volonté de renoncer aux usages envisagés sur ce secteur » je vous avoue que je suis assez satisfait de la volonté d'EDF d'aboutir à une forme d'entente sur le fait de préserver cette zone et de laisser cette zone en classement actuel c'est-à-dire en zone naturelle dans le cadre du PLUiHD. Il faut se féliciter de cette sage décision de la part d'EDF de renoncer à cette zone qui pouvait inquiéter à juste titre les riverains situés à proximité de cette zone pas loin du Boulevard Christophe Colomb, vous situez un peu tout ce secteur. Adopté, merci.

Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Décide d'engager une action en justice au nom de la commune contre l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2025 ayant accordé une autorisation environnementale à l'entreprise AMELI GREEN LIME SOLUTIONS pour l'exploitation de 4 fours à chaux sur le territoire de la commune ;
- Autorise le Maire à intenter, au nom de la commune, toutes actions et de manière générale à accomplir toutes diligences nécessaires devant les juridictions administratives compétentes, ainsi que devant toute instance d'appel ou de cassation en lien avec cette affaire, et à mandater un avocat pour assurer la défense des intérêts de la commune ;

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

**« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Nous arrivons à la délibération 20, des marchés publics, une convention Mme DENEUVILLE.

### **C. MARCHES PUBLICS :**

#### **20. Convention constitutive d'un groupement de commande entre la Ville et la Régie Gravelinoise des Équipements de Sports et de Loisirs – Marché**

**d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments communaux :**

Madame Christelle DENEUVILLE, expose au conseil municipal qu'il convient de lancer un marché public pour l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments communaux.

La Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs a également à passer un marché pour le même type de prestations.

Ces prestations doivent faire l'objet d'une procédure de marché public.

Aussi, il est proposé de constituer un groupement de commandes avec la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs en vue de la passation et de l'exécution du marché public.

Le coordonnateur chargé de la passation et de la signature du marché serait la Ville de Gravelines et la commission compétente pour le groupement serait celle de la Ville de Gravelines. Les modalités de fonctionnement du groupement seront définies par la convention constitutive de groupement de commandes.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** : Merci Mme DENEUVILLE. Pas de problème ? Adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**  
**« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Madame KERCKHOF, vous avez 5 délibérations au chapitre « Education ».

**D. EDUCATION :**

**21. Demande d'octroi d'un fonds de concours à la Communauté Urbaine de Dunkerque au titre de la do cotation de solidarité communautaire pour la totale gratuité du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique et à la Patinoire de Dunkerque pour la pratique sportive 2026 :**

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil :

Par délibération en date du 22 juin 2006, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé, au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire, de participer aux charges liées au fonctionnement des écoles de ses communes membres.

La finalité de cette participation est d'inciter et de favoriser l'accès de tous les écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires à vocation pédagogique, à savoir le palais de l'univers et des sciences, le parc zoologique, le golf public, le musée portuaire et le centre d'information sur le développement durable, sans que cette initiative n'ait d'incidence financière pour les Communes membres.

Pour ce faire, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de verser aux communes un fonds de concours, sur le fondement de l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont le montant permet d'assurer pour les communes tant la gratuité totale du transport des écoliers de l'agglomération vers les équipements communautaires susvisés que la gratuité totale, pour les écoliers, des droits d'entrée dans ces équipements.

Jusqu'en 2009, les fonds de concours étaient sollicités et versés après la clôture de l'exercice budgétaire, ce qui était susceptible de poser des problèmes de trésorerie pour certaines communes. Pour pallier ces difficultés, depuis 2010, ils le sont désormais au cours de l'exercice concerné.

Pour ce qui concerne notre commune, le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement supportées par nos écoles au titre de l'année **2026** pour le transport et le droit d'accès des écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires et à la Patinoire de Dunkerque pour la pratique sportive 2026, dont le détail est annexé à la présente délibération, s'élève à **7 765,65 euros TTC**.

Dans ce cadre, conformément à l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de solliciter la Communauté Urbaine de Dunkerque quant à l'octroi d'un fonds de concours correspondant à ce montant maximum prévisionnel.

Le versement d'un premier acompte pourra intervenir, dès la signature de la convention afférente, et le solde, ajusté à due concurrence du montant total des dépenses réellement acquittées, sera versé dès la fin de l'exercice.

La Commission Extra-Municipale « Éducation » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**  
**« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**22. Demande d'octroi d'un fonds de concours à la Communauté Urbaine de Dunkerque – Ateliers linguistiques – Année Scolaire 2025/2026 :**

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au conseil :

La ville de Gravelines développe chaque année, depuis janvier 2006, une action dénommée « Ateliers d'Eveil aux Cultures Etrangères » pour les jeunes de 4 à 10 ans durant les temps extrascolaire et périscolaire.

Depuis septembre 2025, des interventions d'éveil à l'anglais ont aussi lieu sur le temps de la pause méridienne pour les niveaux moyenne et grande sections, ainsi que CP et CE1.

Dans le cadre du dispositif des ateliers linguistiques mis en place par la Communauté Urbaine de Dunkerque, les interventions linguistiques portant uniquement sur l'anglais et le néerlandais peuvent bénéficier d'une participation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au coût d'intervention à hauteur de 35€ maximum par heure.

Annuellement, le nombre prévisionnel d'heures se calcule comme suit :

Nombre de matinées et de pauses méridiennes programmées sur l'année scolaire 2025 - 2026	Interventions dispensées par	Nombre d'heures effectuées	Total des heures prévisionnelles
33	Intervenant recruté directement ANGLAIS	2h30 par matinée	82h30
121	Intervenant recruté directement ANGLAIS	2h30 par pause méridienne	302h30
Total prévisionnel des heures sur l'année scolaire 2025/2026			385h00

Le montant prévisionnel des dépenses s'élève ainsi à 13 475 €.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter un fonds de concours de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour la prise en charge de ces interventions linguistiques à hauteur de cette somme de 13 475 € pour l'année scolaire 2025/2026.

La Commission Extra-Municipale « Éducation » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

**« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**Madame KERCKHOF** : Le cirque, Monsieur le Maire, c'est la 4<sup>ème</sup> édition du Festival international du cirque des HDF, le nombre de places vendues jusqu'à hier était de 11 000 et 1 000 scolaires, objectif à 15 000 mais il y a encore... On est vendredi, samedi, dimanche... Le spectacle comporte 12 numéros produits par des artistes internationaux venant du Maroc, de Chine, Finlande, Italie, Russie, Espagne, Angleterre. Un jury composé d'acteurs français bien connus des amateurs de séries télévisées, remettra les 12 prix dont le prix du CMJ et le prix suprême « le Vauban d'Or ».

**23. Remise aux jeunes des écoles de Gravelines de billets d'entrée au 4<sup>ème</sup> Festival International du Cirque des Hauts-de-France :**

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil :

Afin de permettre aux élèves et jeunes scolarisés à Gravelines de découvrir en famille un spectacle de cirque de qualité et de s'ouvrir aux arts du cirque pour ainsi renforcer leurs connaissances culturelles sur un patrimoine culturel et populaire de la France, il est proposé d'offrir aux élèves des écoles primaires et des collèges une entrée au Festival International du Cirque des Hauts-de-France lors des séances tout public.

L'ensemble des élèves des écoles publiques et de l'école privée du Sacré-Cœur, des collégiens du collège Pierre et Marie Curie et du collège privé Saint-Joseph bénéficieront de ce don, ce qui représente pour les représentations de novembre 2025 environ 1923 entrées, soit un budget maximum estimé de **17 307 euros**, si chaque enfant s'y rend.

La Commission Extra-Municipale « Éducation » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.  
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**24. Classes de neige – Participation des familles – Année scolaire 2025/2026 :**

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au conseil que :

La Ville de GRAVELINES organise les classes de neige pour l'année scolaire **2025/2026**. Il y a lieu de fixer le montant de la participation financière demandée aux familles pour l'envoi de leurs enfants en classes de neige.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer un tarif unique :

- **160,00 € pour 8 jours** sur place pour les enfants fréquentant les écoles publiques ainsi que l'école privée du Sacré-Cœur, soit un tarif journalier de 20 €.

La Commission Extra-Municipale « Éducation » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finance – Administration Générale – Ressources Humaine » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.  
« Gravelines Passionnement » vote pour.**

\*\*\*\*\*

## **25. Organisation des classes de découverte – Année scolaire 2025/2026 :**

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil :

Que deux classes de l'École Denvers ont fait part de leur volonté d'organiser une classe de découverte en 2026.

L'Inspection de l'Éducation Nationale a émis un avis favorable sur l'organisation de ce séjour.

École Denvers :

2 classes en séjour à Morbecque (Nord) **du 02 au 03 avril 2026.**

Le coût total de ce séjour est estimé à 6 618 € avec les effectifs de ce jour (115 € de pension par élève, 462 € pour les frais de transport et 750 € pour les activités pédagogiques). Par ailleurs, des arrhes doivent être versés en 2025 afin que ce séjour soit réservé.

L'Association des parents d'élèves de l'école va prendre en charge les frais des activités pédagogiques.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge les frais de pension et de transport de ce séjour et d'autoriser le Maire à signer la convention avec la Base EDDF du Parc (63 Rue du Parc – 59190 Morbecque).

Il ne sera pas demandé de participation financière aux familles.

La Commission Extra-Municipale « Éducation » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur le Maire :** Merci Mme KERCKHOF. Je vous propose d'adopter ces délibérations de la 21 à la 25 liées à l'éducation, merci pas de souci. Je pense qu'il faut se féliciter pour les classes de neige d'avoir retrouvé vraiment un établissement très convivial géré par un couple particulièrement investi...

**Madame KERCKHOF :** Ah oui...

**Monsieur le Maire** : Voilà c'est une chance d'avoir des professionnels comme cela, les enfants sont dans une ambiance familiale et c'est quand même particulièrement appréciable pour celles et ceux qui connaissent, vous voyez à quoi je fais allusion... Et des animateurs Gravelinois on a la chance aussi à Gravelines d'avoir des animateurs qui pour certains ont passé plusieurs années à encadrer ces classes de neige. Il y a d'ailleurs un garçon des Huttes qu'on a encore vu récemment qui était fort investi dans tout cela, certains ont fait leur carrière suite à cette expérience d'animateur. Je crois que c'est tout à fait positif et une chance que nous arrivions encore à garder ces classes de neige à ce niveau-là. Merci aux enseignants qui accompagnent aussi, s'il n'y a pas d'enseignant il n'y a pas de classe de neige donc cela il faut l'avoir bien en tête. On a quand même la chance aussi d'avoir des enseignants motivés par ces classes de neige et je les en remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**  
**« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Au chapitre culture, vous avez une petite délibération qui permettra ensuite à Mme VERSTRAET de nous donner quelques éléments d'informations sur un évènement majeur pour notre commune, Mme KERCKHOF.

**E. CULTURE – PATRIMOINE – RELATIONS EXTERIEURES :**

**26. Organisation d'une loterie destinée aux visiteurs du musée pendant le marché de Noël :**

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil Municipal que pour promouvoir ses activités, le Musée du dessin et de l'estampe originale organise une loterie pendant le Marché de Noël, du 6 au 28 décembre 2025, dans une période de gratuité d'entrée.

Chaque visiteur muni d'un billet d'entrée au musée pourra tirer au sort un ticket gagnant ou perdant. Le ticket gagnant permet au visiteur d'emporter un lot, soit un catalogue, soit des cartes postales ou une affiche.

Cette loterie débute le 6 décembre et prend fin le 28 décembre 2025 ou dès épuisement des stocks.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement de la loterie annexé à la présente délibération avec la liste et les quantités des catalogues, cartes postales et affiches destockés de la boutique du musée.

La Commission Extra-Municipale « Culture » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** : Merci Mme KERCKHOF. Je passe la parole à Mme VERSTRAET pour un petit tour d'horizon de l'évènement que nous attendons tous.

**Madame VERSTRAET** : Avec impatience, merci Monsieur le Maire. Ecoutez on peut se féliciter déjà et Michèle a démarré le propos, c'est que le marché de Noël de Gravelines c'est un travail transversal donc tous les services participent à la confection et mettent la pierre à l'édifice pour qu'on ait ce beau marché de Noël. L'année dernière on a atteint notre objectif, on l'a plus qu'atteint car on a fait 250 000 entrées donc forcément on a toujours à cœur d'augmenter cette capacité, on met tout en œuvre en tout cas pour accueillir de plus en plus de visiteurs parce que c'est l'enjeu économique de la ville. On a cette année à nouveau une décoration traditionnelle en lumière sur les dates que Mme KERCKHOF a rappelé du 6 au 28 décembre. On a eu à nouveau beaucoup de dossiers de candidatures et je rappelle qu'on a des produits artisanaux et qu'on travaille vraiment avec des exposants de qualité qui nous proposent des produits confection main des producteurs etc... 83 exposants cette année. Au niveau des dates à retenir on a bien évidemment l'inauguration qui se tiendra le 6 décembre et puis pendant ces 22 jours de féerie vous pourrez retrouver des parades, soirée tartiflette, chorale des enfants, danses, concerts, maquillage gratuit pour les enfants, la ferme de Noël, le Père Noël qui sera là jusqu'au 24 décembre, la descente bien évidemment du Père Noël et on pourra conclure avec le feu d'artifice. Les commerçants participent aussi par le biais des Vitrines de Gravelines donc cette année ils organiseront le casino des commerçants et le parcours des lutins donc je vous invite à aller dans les commerces pour connaître les modalités de ces jeux. Dans la continuité des cadeaux de Noël, je voulais rappeler également qu'on a le colis des aînés qui arrive la semaine prochaine. Je rappelle que le colis des aînés est confectionné par les agents de la ville et que les produits qui sont dans le colis des aînés viennent exclusivement des commerçants Gravelinois choisis avec soin, 2 300 colis. Je vous remercie Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : Merci de cette synthèse Mme VERSTRAET on sera tous heureux d'accueillir Liane FOLY si ma mémoire est bonne qui a accepté d'être la marraine de notre 31<sup>ème</sup>, comme le temps passe. Je me souviens de la 1<sup>ère</sup> édition dont j'étais en charge à l'époque en tant que directeur de l'office de tourisme. Comme le temps passe, mes chers collègues, à une vitesse grand V... En tout cas, tout le monde est mobilisé je voudrais remercier tous les services de la ville qui sont vraiment à la tâche, on a tous à cœur de réussir cet évènement. Des évènements, il y en a un certain nombre, on a tout à l'heure parlé du festival du cirque, mais nous avons aussi en même temps le festival du rire parce qu'on sait rire à Gravelines, voilà c'est important de savoir rire... Comme le disent souvent nos amis du CAAC : « être sérieux sans se prendre au sérieux », j'aime bien cette maxime. Donc le festival du rire a commencé hier soir, cela s'enchaîne ce soir, demain soir et dimanche après-midi avec toujours un grand succès car on joue à guichet fermé avec Emmanuel VALLOY qui produit avec nous cet évènement. Nous aurons nos amis musiciens, le Concert de la Sainte Cécile le 30 novembre à la Scène Vauban n'est-ce pas Mme la vice-présidente, et bien évidemment nous aurons la manifestation Sainte Cécile Sainte Barbe à l'église St Willibrord ce dimanche matin. Voilà pour les quelques évènements de cette fin d'année. Donc cette délibération 26 est adoptée à l'unanimité je vous en remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.  
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : « Cadre de vie et environnement », Mr NOTEBAERT vous avez 2 rapports annuels que vous allez nous présenter sous une forme, j'en suis sûr, synthétique.

**Monsieur NOTEBAERT** : Après la féerie du marché de Noël et puis le festival du rire, on va passer à l'assainissement...

**F. CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT :**

**27. Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement :**

Monsieur Laurent NOTEBAERT, expose au Conseil :

Il est rappelé que la Communauté Urbaine de Dunkerque exerce sur l'ensemble de son territoire et donc pour le compte de la commune, la compétence en matière d'eau et d'assainissement.

L'établissement doit remettre à ce titre à l'ensemble des communes membres, et conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Il est ainsi présenté aujourd'hui au Conseil Municipal le rapport pour l'année 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement qui a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal invités à en prendre connaissance.

Le rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 14 Octobre 2025.

**Monsieur NOTEBAERT** : Je vous ai choisi quelques planches de ce très volumineux rapport pour expliquer un peu de quoi il s'agit sur la CUD. Tout d'abord pour vous rappeler un peu comment ça se passe la gestion de l'eau et nos ressources pour le Dunkerquois je voulais rappeler que l'eau potable, on ne va pas la chercher ici sur notre territoire de la CUD mais dans l'Audomarois. Il n'y a pas de source naturelle pour l'eau potable, donc on va la chercher dans l'Audomarois, ensuite elle est traitée et distribuée. Et pour l'eau industrielle car c'est quelque chose d'important pour nous à l'ouest du territoire c'est une eau qui est puisée dans le canal de Bourbourg, je voulais le rappeler. Ensuite cette eau pour les particuliers est épurée dans une station d'épuration et rejetée, je précise cela puisqu'il y a encore des personnes aujourd'hui qui croient que l'eau qu'on boit vient des stations d'épuration, pas du tout. Non mais je préfère le préciser parce que c'est parfois des choses qu'on entend. Je voulais vous donner quelques chiffres quand même sans vous assommer. Du côté de l'eau potable justement qui est fournie pour les abonnés de la CUD c'est quasiment 100 000 abonnés qui sont desservis, à peu près 29 communes dont 17 pour la CUD car le service d'eau potable (Syndicat de l'Eau du Dunkerquois) va au-delà de la CUD c'est pour cela qu'on trouve 29 communes. 13,6 millions de m<sup>3</sup> produits par le champ captant et 11,8 millions de m<sup>3</sup> consommés. Le rendement du réseau de distribution qui est de 90,65% donc on a très peu de perte moins de 10 % de perte, ce qui nous place parmi les meilleurs en France. Côté assainissement, entièrement traité par la CUD sauf les stations d'épuration de ce côté-là c'est quasiment 90 000 abonnés, plus de 1 200 kms de réseaux pour une CUD qui fait à peu près une trentaine de kms vous voyez cela fait 1 200

kms de réseaux donc c'est énorme. 10 stations d'épuration et un volume d'eau épurée de plus de 14 millions de m<sup>3</sup>. Je vous ai mis aussi une petite planche sur le prix c'est ce qui je pense intéresse tout le monde, globalement on paye le m<sup>3</sup> à 5,97 €TTC ce prix inclut : la partie eau potable (traitement et distribution) qui représente 1,93 €/m<sup>3</sup> et l'assainissement qui représente 2,96 €/m<sup>3</sup> et ensuite tout ce qui est organismes publics 1,08 €/m<sup>3</sup>. Donc on voit que sur ces 5,97 €/m<sup>3</sup>, 50 % c'est l'assainissement. C'est pour cela que je voulais apporter ces précisions. Sur l'assainissement collectif sur la collecte des eaux usées et eaux pluviales rappeler que cela représente 85 m<sup>3</sup>/abonné/an, ce n'est pas non plus énorme. Je voulais aussi préciser car c'est quelque chose d'important et je vais en parler juste après que sur la CUD il y a 45 déversoirs d'orages et c'est important puisqu'aujourd'hui il y a une vraie politique de la gestion de l'eau pluviale. Avant toute l'eau pluviale partait dans les réseaux et partait aussi en traitement dans les stations d'épuration et aujourd'hui il y a une vraie gestion de cette eau de pluie qui peut aussi amener de la pollution et donc la CUD s'est dotée de 45 déversoirs d'orages et de trop pleins qui permettent de gérer cette eau en excès et de ne pas justement l'envoyer entièrement dans les stations d'épuration. Pour finir, ce que je disais tout à l'heure, 14 millions et demi de m<sup>3</sup> d'eau traités en 2021, 100 % des ouvrages d'épuration ont été déclarés conformes, c'est quelque chose d'important car on va le voir par la suite cela a un impact sur l'eau de baignade par exemple on va y revenir. Qui dit station d'épuration dit aussi création de boues et aujourd'hui il faut savoir qu'il y a un projet de récupération de ces boues et de les utiliser dans la méthanisation, donc il y a un projet en cours porté par la CUD et par notre prestataire SUEZ pour justement traiter ces boues. La méthanisation de ces boues permettrait d'alimenter l'équivalent de 500 foyers donc vous voyez que ce n'est pas négligeable et c'est quelque chose de tout à fait intéressant. Je voulais aussi faire un petit focus sur l'adaptation au changement climatique et j'en parlais tout à l'heure la gestion des eaux pluviales qui devient vraiment un enjeu majeur et vous savez peut-être qu'au niveau des particuliers on demande de plus en plus de traiter l'eau pluviale sur place par de l'infiltration sous le sol, il en est de même pour les collectivités. J'en veux pour preuve un exemple qu'on a maintenant sur Gravelines Centre, dans la rue Torris, où il y a ce qu'on appelle une noue qui a été créée et qui est justement là pour traiter les eaux pluviales donc la CUD a fait les infrastructures et nos services ont fait tout ce qui était l'aménagement paysager je pense qu'on peut s'en féliciter car c'est esthétique et cela permet de montrer comment on peut gérer justement ces eaux de pluie de la collectivité sur place. Alors cela ne va pas s'arrêter là, tous les nouveaux projets doivent justement inclure cette gestion d'eaux de pluie sur site. Par exemple, Daniel WILMOT en parlait tout à l'heure sur le projet de la Marinaa, tous les bâtiments collectifs auront aux pieds des noues qui vont traiter l'eau de pluie et la zone centrale des habitations une sorte de parc sera aussi là pour traiter les eaux de pluie de voirie. Bien sûr, en cas de trop plein, il y aura de quoi traiter cette eau qui sera versée dans le Bassin, il n'y aura pas de problème d'inondation bien évidemment mais aujourd'hui tout doit être traité sur place le plus possible. L'excellente qualité de traitement de nos eaux vient de nos réseaux d'assainissement et de nos stations d'épuration, nous permet d'avoir une qualité d'eau de baignade très bonne et sur Gravelines elle est même excellente, ce qui participe à l'obtention de notre label, on est très peu à avoir le « Pavillon bleu » donc sur Gravelines et Zuydcoote qui est un label extrêmement important au niveau touristique puisqu'on le sait c'est un label qui attire les touristes en particulier de l'étranger. Voilà pour ce rapport, Monsieur le Maire, je ne sais pas si je passe directement au suivant, peut-être...

\*\*\*\*\*

## **28. Rapport annuel 2023 sur le prix et la gestion du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés :**

Monsieur Laurent NOTEBAERT, expose au Conseil :

Il est rappelé que la Communauté Urbaine de Dunkerque exerce sur l'ensemble de son territoire et donc pour le compte de la commune, la gestion complète des services de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'établissement doit remettre à ce titre à l'ensemble des communes membres, et conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Il est ainsi présenté aujourd'hui au Conseil Municipal le rapport pour l'année 2023 sur le prix et la gestion du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés qui a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal invités à en prendre connaissance.

Le rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 14 Octobre 2025.

**Monsieur NOTEBAERT** : Petite carte pour vous rappeler un peu que sur la CUD ce sont 17 communes où la CUD assure le service public de prévention ce qu'on appelle le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. C'est la CUD qui a cette compétence complète sur les services de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés avec pour finalité ultime le recyclage (réemploi, réutilisation) dans l'objectif de réduire le plus possible de déchets à éliminer. Sur la CUD comme vous pouvez le voir il y a 4 déchetteries dont 1 sur la commune de Gravelines. Je vais vous parler un peu des chiffres et références de 2010 où à peu près 110 000 tonnes de déchets étaient produites, pourquoi j'en parle parce que on doit s'inscrire dans une courbe de baisse justement de ces déchets et la référence c'est 2010 avec un peu plus de 100 000 tonnes ce qui représente 558 kg/habitant/an. En 2023, nous sommes arrivés à baisser cette production, nous sommes arrivés à une émission de déchets de 522 kg/habitant /an. C'est quand même beaucoup mieux alors vous voyez sur la courbe en bas à droite je suis désolé c'est un peu petit mais c'est ce qu'on appelle l'évolution de production de ces déchets et on voit qu'on est bien sur une courbe descendante et c'est tant mieux alors vers la fin il y a un pic, ce pic c'est la fin 2020 début 2021 après le covid ce qui s'est passé c'est que les gens en ont profité comme ils étaient chez eux ils ont fait un grand nettoyage et donc les déchetteries ont été submergées par cet apport c'est pour cela qu'on a ce pic mais derrière on reprend bien des chiffres à peu près normaux et à la baisse. La CUD s'inscrit dans un plan qui est national, c'est ce qu'on appelle le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) c'est un document réglementaire qui permet de fixer des objectifs de réduction, de construire et d'animer un plan d'actions à l'échelle locale permettant d'atteindre ces objectifs sur un certain nombre d'années. Comme je l'ai dit tout à l'heure on partait de 2010 on va arriver jusque 2030 et on espère sur cette période-là baisser la production de déchets de 15%. Cela permet d'identifier un peu les déchets concernés c'est-à-dire les déchets qu'on produit. Les déchets les plus importants ce sont les encombrants, puis les déchets résiduels : le sac noir qu'on a chez nous et qu'on remplit quand on ne sait plus où mettre quand on a fait tous nos tris et qu'à la fin il nous reste ces fameux déchets qu'on met dans le

sac noir et bien celui-là c'est le 2<sup>ème</sup> plus important. Et je vais m'arrêter au 3<sup>ème</sup> qui est tout ce qui est papiers et cartons là aussi on voit que c'est une production extrêmement importante. Alors ce plan 2023/2029 je ne vais pas aller dans le détail mais il concerne absolument tout le monde pour pouvoir réduire nos déchets. Axe 1 : exemplarité des administrations ; axe 2 : sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de toutes les actions ; axe 3 : utiliser des instruments économiques pour favoriser la prévention ; axe 4 : lutter contre le gaspillage alimentaire ; axe 5 : éviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité ; La CUD accompagne les particuliers pour avoir un composteur mais aussi faire du mulching parce qu'on avait cette habitude avant d'apporter tous nos déchets de jardin à la déchetterie mais le mieux c'est de pouvoir le composter sur place comme l'herbe ce qui est un vrai apport pour notre jardin donc il faut changer les habitudes ce qui n'est jamais facile. ; axe 6 : augmenter la vie des produits ; axe 7 : favoriser la consommation responsable ; axe 8 : réduire les déchets des activités économiques ; axe 9 : réduire les déchets du BTP ; axe 10 : réduire les déchets marins. Pour rappeler justement nos fameux sacs suite au changement qu'on a tous connu, et qu'il faut respecter le plus possible. J'en profite pour en faire la promotion, dans les sacs jaunes on met tout ce qui est emballage et papiers, rappelez-vous c'est très simple à partir du moment où j'ai un contenant je peux le mettre dans le sac jaune je n'ai pas besoin de réfléchir s'il est propre, sale, c'est un contenant mettez-le dans le sac jaune. Ensuite il y a tout ce qui est déchets alimentaires dans le sac vert et une fois qu'on a fait cela il restera le sac noir. Le dépôt de verre je voulais préciser ici maintenant il est absolument interdit de mettre les verres dans un des sacs quel qu'il soit : jaune noir ou vert. Il y a des points d'apport volontaire pour cela, ils sont assez nombreux pour qu'on puisse apporter le verre à l'endroit qui va bien. Il ne faut pas oublier que finalement le meilleur déchet c'est celui qu'on ne produit pas. Tout à l'heure je parlais des encombrants sachez que la CUD vous permet une fois par an et gratuitement de venir chercher les encombrants chez vous. Vous prenez rendez-vous sur site tel jour telle heure et la CUD se déplacera pour venir chercher vos encombrants si c'est au-delà d'une fois, ce sera 12 euros. Point de vue finances, je voulais donner un chiffre la CUD a dépensé au total et tous postes confondus pratiquement un peu moins de 50 millions dans la gestion des déchets et sur ces 50 millions il y a 32 680 000 € de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Enfin je voulais un peu aussi parler des dépôts sauvages puisqu'on en parle aussi pas mal à la télé, on voit que cela devient un vrai souci là-dessus pour beaucoup de communes partout en France, il y a une gestion particulière de la CUD sur les dépôts sauvages avec une équipe dédiée à cela et en 2023 cela a quand même été 440 tonnes de déchets de dépôts sauvages. Je voulais Monsieur le Maire, si vous le voulez bien, finir ce rapport pour parler en particulier de Gravelines et puis de la gestion des déchets qui sont émis par les personnes en transit sur la ville de Gravelines et donc en particulier sur les zones de Petit-Fort. La ville de Gravelines a mis en place un service de collecte toute la semaine 7 jours/7 pour pouvoir avoir tout le temps justement une ville propre cela se traduit ainsi : ce sont 6 personnes qui sont affectées en permanence au nettoyage de ces espaces de personnel de l'association Entr'Aide, 3 la semaine et 3 le weekend. On peut avoir aussi un renfort de la CUD le lundi, mercredi et vendredi cela dépend entre 3 et 5 personnes en fonction des besoins. Si besoin également il peut y avoir un renfort des équipes de personnel de service de la ville. Pour vous donner un chiffre c'est en moyenne entre 8 et 12 tonnes de déchets / semaine. En termes de coûts car là on entend un peu tout et n'importe quoi sur les coûts pour la période d'avril 2024 à mars 2025 le montant des dépenses s'établit à 240 629 €. Cette somme est intégralement remboursée par les Anglais via la CUD donc le coût est nul pour la ville de Gravelines. Voilà Monsieur le Maire ce que je voulais préciser sur ce sujet et donc j'en ai fini avec ces 2 rapports.

**Monsieur le Maire** : Merci Mr NOTEBAERT pour ces 2 rapports annuels 2023 de la CUD, sur ce chapitre « Environnement » je voulais à nouveau me réjouir et regarder notamment ma collègue Marie-Madeleine DUBOIS qui a par son action et celle des services permis de garder la 4<sup>ème</sup> Fleur donc je pense que c'est aussi une satisfaction que nous devons partager collectivement. Tout le monde ne garde pas la 4<sup>ème</sup> Fleur puisque nous l'avions mais nous l'avons gardée et cela c'est une satisfaction. Nous avons aussi une équipe propreté qui est aussi labellisée tout cela est très positif de garder un niveau de qualité de vie le plus optimum possible malgré les contraintes. Au niveau environnement il y a aussi les risques donc nous aurons un exercice de crise à la centrale nucléaire Mr NOTEBAERT et Mr BOONEFAES, je salue aussi notre collègue Modou FALL à la manœuvre du pilotage du réacteur, les 27 et 28 novembre, préparez-vous mes chers collègues. Ne soyez pas surpris si votre téléphone sonne avec le nouveau système d'alerte des populations FR ALERT qui a la capacité de faire sonner dans un rayon dédié tous les téléphones portables qui s'y trouvent sans avoir à composer les numéros. La technologie n'a pas de limite y compris et tant mieux dans le domaine de la sécurité donc les 27 et 28 novembre, nous serons prêts parce qu'il y aura sûrement des choses à faire, plus précisément le 28 me précise-t-on, le 27 ce sera davantage interne à EDF. On a fait une conférence de presse ici avec le Directeur de Cabinet du Préfet, se préparer à l'improbable c'est aussi cela l'objectif de ces exercices de crise. Certains sont assez passionnés, je salue Léanna VANDEWALLE, par tous ces sujets. J'ai d'ailleurs été amené aussi à témoigner au Congrès des Maires cette semaine de la cyberattaque que nous avons dû subir malheureusement et disons-le aussi de l'efficacité de nos services qui ont réussi en 3 semaines de temps à endiguer les choses. Fort heureusement, cela s'était passé en semaine et c'est pour cela que désormais nous avons 7 jours/7 et 24h/24, une veille de nos réseaux assurée par l'extérieur parce que si l'attaque avait eu lieu le weekend nous n'aurions pas eu tout à fait la même capacité à réagir et cela aussi Mr WILMOT, dans le cadre de votre délégation, je pense qu'il faut s'en féliciter. Chapitre « Cadre de vie- Environnement » important, c'est quand même essentiel, vous avez eu raison d'insister sur tous ces points Mr NOTEBAERT. Adopté pour les 27 et 28. Merci.

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : « Affaires foncières » en l'absence de Mr Claude WADOUX, pour qui nous aurons une pensée particulière, de même que pour Mr Raoul DEFRUIT, tous les 2 ayant dû malheureusement être hospitalisés, on aura une pensée particulière pour nos 2 collègues investis élus, actuellement absents. Je voudrais laisser la parole à Daniel WILMOT pour les « affaires foncières et patrimoniales » de la 29 à la 33.

**G. AFFAIRES FONCIERES ET PATRIMONIALES :**

**29. Vente à Mr et Mme DUBOIS – Parcelle cadastrée section AN n°865 :**

Monsieur Daniel WILMOT, expose au Conseil Municipal :

Mr et Mme DUBOIS, propriétaires de la maison sise 7 Boulevard de l'Europe, ont fait part de leur souhait d'acquérir la parcelle attenante, cadastrée section AN n° 865, propriété de la commune.

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service des Domaines a rendu son avis en date du 29 août 2025.

Mr et Mme DUBOIS se sont engagés pour l'achat de ladite parcelle, cadastrée section AN n°865, d'une superficie de 67 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 1 000 euros.

Il est donc proposé au Conseil de céder ledit immeuble moyennant ce prix.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.  
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**30. Vente à Mr MARTIN – Parcelle cadastrée section BB n°196p :**

Monsieur Daniel WILMOT, expose au Conseil Municipal :

Mr MARTIN, propriétaire de la maison sise 29 rue Gustave Flaubert, a fait part de son souhait d'acquérir une partie de la parcelle attenante, cadastrée section BB n°196, pour une superficie d'environ 30 m<sup>2</sup>, appartenant à la commune.

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service des Domaines a rendu son avis en date du 18 octobre 2024.

Mr MARTIN s'est engagé pour l'achat de ladite partie de parcelle cadastrée section BB n°196 pour une superficie d'environ 30 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 500 euros.

Il est donc proposé au Conseil de céder ladite partie de parcelle moyennant ce prix.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.  
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**31. Convention de servitude Ville/RTE – Parcelles cadastrées section B n°s 5210 et 4970 :**

Monsieur Daniel WILMOT, expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre de travaux pour la pose de liaison souterraine, RTE nous a fait part de son souhait d'installer des ouvrages techniques sur les parcelles cadastrées section B n<sup>os</sup> 5210 et 4970, sises à Gravelines et appartenant à la commune.

RTE sollicite ainsi l'autorisation de la commune d'occuper ces parcelles en vue de l'installation desdits ouvrages.

A ce titre, une convention actant les engagements a été transmise à la commune.

Après instruction, les services ont émis un avis favorable.

Il est donc proposé au conseil de conclure une convention de servitudes, moyennant une indemnité forfaitaire de 929 euros, au profit de RTE pour l'installation d'ouvrages techniques sur les parcelles cadastrées section B n<sup>os</sup> 5210 et 4970.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.  
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**32. Convention de servitude Ville/RTE – Parcelles cadastrées section ZB n<sup>os</sup> 17,20 et ZC n<sup>o</sup>10 :**

Monsieur Daniel WILMOT, expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre de travaux pour l'implantation de liaisons aériennes, RTE nous a fait part de son souhait d'installer des ouvrages techniques sur les parcelles cadastrées section ZB n<sup>os</sup> 17, 20 et ZC n<sup>o</sup> 10, sises à Saint Georges sur l'Aa et appartenant à la commune.

RTE sollicite ainsi l'autorisation de la commune d'occuper ces parcelles en vue de l'installation desdits ouvrages

A ce titre, une convention actant les engagements a été transmise à la commune.

Après instruction, les services ont émis un avis favorable.

Il est donc proposé au conseil de conclure une convention de servitudes, moyennant une indemnité forfaitaire de 20 624 euros, au profit de RTE pour l'installation d'ouvrages techniques sur les parcelles cadastrées section ZB n<sup>os</sup> 17, 20 et ZC n<sup>o</sup> 10.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.  
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

### **33. Bail emphytéotique Habitat du Nord – 22 rue Carnot – Avenant 2 :**

Monsieur Daniel WILMOT, expose au Conseil :

Par acte en date du 13 avril 2007, la commune a consenti un bail emphytéotique à Habitat du Nord sur l'immeuble sis 22 rue Carnot à Gravelines.

Aux termes de cet acte, Habitat du Nord s'est engagé à aménager, en rez de chaussée, une cellule Alzheimer, et à l'étage, 5 logements.

Par délibération en date du 21 mars 2024, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'un avenant actant le changement de destination du rez de chaussée. Habitat du Nord prévoit d'y aménager 3 logements.

Pour équilibrer le coût de cet investissement, Habitat du Nord sollicite la commune pour proroger, de 25 ans, la durée du bail fixée initialement à 55 ans.

Il est donc proposé au Conseil d'accepter cette proposition et ainsi d'approuver la signature d'un deuxième avenant au bail emphytéotique actant la prolongation de la durée de 25 ans ; étant ici précisé que les autres clauses restent inchangées.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** : Merci Mr WILMOT pour ces 5 délibérations qui seront adoptées à l'unanimité. Se féliciter des 3 logements supplémentaires, rappeler Monsieur le Premier Adjoint, qu'on a quand même 400 à 500 demandes de logements au niveau du CCAS donc voilà il y a des besoins, des attentes. Je pense que ces 3 logements supplémentaires en centre-ville trouveront facilement des locataires.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

« Gravelines Passionnement » vote pour.

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Chapitre « Attractivité » vous avez une adhésion Mme BARBIER.

**H. ATTRACTIVITE – EVENEMENTIEL – ACTION ECONOMIQUE :**

**34. Adhésion à la Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE) - Label ville et village d'accueil des véhicules d'époque :**

Madame Claudine BARBIER, expose au Conseil que :

La Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE) est une association reconnue d'utilité publique, dont la mission principale est de promouvoir, soutenir et développer la restauration, la sauvegarde, et l'utilisation des véhicules d'époque.

L'association instaure un réseau national de communes engagées dans le développement touristique autour des voitures anciennes.

L'obtention d'un label « Ville et Village d'accueil des véhicules d'époque » attribué par la Fédération Française des Véhicules d'époque contribuera à la dynamisation de notre centre-ville et à enrichir l'attractivité touristique locale. D'autant que la commune possède une qualité d'accueil touristique enrichie, des commerces, des restaurants, ainsi que de nombreux intérêts patrimoniaux et culturels dans son centre-ville.

Ce dispositif est également conçu pour accompagner les clubs locaux dans l'organisation d'activités diverses telles que randonnées, rallyes, rassemblements, visites de musées, ou des événements liés à l'automobile ancienne.

Il est proposé au Conseil d'adhérer à la Fédération Française des Véhicules d'Époque. La souscription fera l'objet d'une convention pour une durée de 3 ans et est renouvelable par tacite reconduction. L'adhésion annuelle est gratuite. 2 panneaux Ville/Village d'accueil, 1 panneau explicatif sont offerts en dotation à la souscription. Seuls les frais d'expédition et panneaux supplémentaires sont à la charge de la commune.

La Commission Extra-Municipale « Développement économique, Zones d'activités, Commerce, Artisanat, Auto entrepreneuriat, Tourisme, Grands événements commerciaux, Foires et Marchés » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** : Merci Mme BARBIER, je pense que cela ne posera pas de problème, adopté à l'unanimité. Puis nous avons une bonne nouvelle d'être classé : « Station de Tourisme ».

**Madame BARBIER** : Effectivement la ville de Gravelines est passée « station de Tourisme » en 2025 donc c'est une reconnaissance supérieure des efforts établis en matière d'office touristique. Etre classé : « Station de Tourisme » représente un atout stratégique majeur pour une ville comme Gravelines tant en termes d'image que de développement économique culturel et touristique. Ce classement permet également d'accéder, et ce n'est pas rien, à certaines

subventions. On n'est pas très nombreux dans le Nord Pas-de-Calais à être reconnu comme tel, il y a Bray-Dunes, Lille dans le Nord, Audinghen dans le Pas-de-Calais, et donc Gravelines qui obtiennent cette année ce classement. C'est un dossier très copieux et précis qui a été monté en fonction des critères de classement : l'accès, la circulation, l'accès à internet, l'hébergement touristique, l'accueil, l'information par l'office de tourisme, les services de proximité, les activités et équipements sportifs, l'urbanisme, l'environnement, l'hygiène, les équipements sanitaires, la sécurité. Tous ces points ont été largement développés c'est un travail collaboratif de l'ensemble des pôles de la ville qui nous a permis d'obtenir ce label, on peut s'en féliciter.

**Monsieur le Maire** : Merci Mme BARBIER c'est une longue démarche initiée par la Direction Générale des Services avec Pascal De Corte notamment chargé de mission, et la Direction du Pôle Attractivité que je salue dirigée par Christophe ISAERT, 288 407 visiteurs accueillis cet été 20 % des visiteurs Français sont extra régionaux 57 000 au-delà du Nord Pas-de-Calais soit 1/5<sup>ème</sup> de nos visiteurs. 200 saisonniers ont travaillé cet été à Gravelines, 144 712 passages au PAarc, à la plage, au centre équestre, à Sportica, à la base de voile, à Atouts Ville. Cela a été dit tout à l'heure par Karine VANDERSTRAETEN : 96 000 visiteurs au PAarc dont 27 000 entrées pour l'aquapark. La base nautique près de 3 000 stages nautiques vendus. Atouts Ville plus de 10 000 enfants et jeunes accueillis. Sportica : 8 300 prestations bowling. Les sports aussi : les stages municipaux, un grand succès 800 stagiaires. L'évènement Chtriman qui est vraiment le triathlon, l'Ironman au nord de Paris dont tout le monde me parle régulièrement 3 500 inscrits, 4 500 spectateurs. La culture n'est pas en reste avec 33 540 visiteurs, le Phare plus de 3 000 visiteurs, Vauban Promenade 10 000 visiteurs, Tourville 5 000 visiteurs, en développement. Le Chemin des Arts, opération innovante dans les corps de garde, plus de 3 000 visiteurs, l'accueil touristique dans l'office du tourisme l'antenne de l'établissement de Dunkerque 1 359 visiteurs en centre-ville mais également au kiosque plage plus de 4 000 visiteurs. Les camping-cars aussi un mode de développement important : 763 véhicules accueillis et puis des choses plus anecdotiques mais ô combien importantes, la canote, j'en ai parlé tout à l'heure 26 460 passages (+9%), le port : 329 bateaux 885 nuitées, le balnéaire tous les kiosques de plage, le petit train, les jeux, la bibliothèque de plage, le club plage 15 000 passages. L'évènementiel que je n'oublie pas, l'ouverture des bains 500 personnes, le podium de l'été 6 000 spectateurs, le Son et Lumières avec nos amis du CAAC 2 826 spectateurs, les feux d'artifice 12 000 spectateurs mais aussi les braderies on essaye d'associer les commerçants 918 exposants, 1 810 emplacements vendus un taux d'occupation de 93 %. Je m'arrête là mais c'est intéressant que ce bilan vous puissiez l'expliquer, je pense que tout un chacun doit se rendre compte de l'attractivité de notre ville de Gravelines dont il faut se féliciter.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

**« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : « Action sociale », Mme BEAUSSART vous avez une convention avec l'association Atouts Ville.

**I. ACTION SOCIALE :**

**35. Convention annuelle d'objectifs 2025 - Association Atouts Ville - Avenant n°1 :**

Madame Marylène BEAUSSART, rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2024 qualifiant de service d'intérêt économique général les activités de l'association Atouts Ville et approuvant la conclusion d'une convention d'objectifs pour l'année 2025 entre la Ville de Gravelines et l'association Atouts Ville.

Dans le cadre de ses activités, l'association Atouts Ville a été confrontée à une situation exceptionnelle : augmentation de la capacité d'accueil de mineurs du secteur enfance due à une forte hausse des demandes, augmentation du nombre d'encadrants nécessaires, augmentation du budget de fonctionnement de ce secteur, notamment les dépenses liées à la restauration collective durant l'été.

L'augmentation de la fréquence du secteur enfance se traduit par une augmentation d'environ 15 000 heures CAF par rapport aux objectifs définis à l'annexe 1 « Projet d'intérêt économique général » de la convention, notamment sur les axes 2 « enfance » et 6 « Accueil de loisirs d'été » :

	Heures CAF prévisionnelles 2025	Heures CAF réelles au 31 août 2025 plus estimées de septembre à décembre 2025	Ecart entre heures estimées et heures prévisionnelles
Périscolaire	65 450,00	66 326,75	876,75
Mercredis	43 110,00	47 547,50	4 347,50
Petites vacances	28 600,00	33 924,50	5 324,50
Vacances d'été	38 228,00	43 296,00	5 068,00
<b>Total</b>	<b>175 388,00</b>	<b>191 004,75</b>	<b>15 616,75</b>

Cette situation impacte directement le budget de l'association à hauteur de 70 322,68€.

L'association Atouts Ville sollicite dans ce cadre une subvention complémentaire destinée à couvrir l'augmentation du nombre d'encadrants nécessaires ainsi que les dépenses liées aux frais de restauration collective (+63 322,68 € visant à couvrir la masse salariale, + 7 000,00 € visant à couvrir les frais de restauration collective).

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention complémentaire à l'association Atouts Ville d'un montant de 70 300 €, destiné à participer au coûts afférents à cette situation.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Madame BEAUSSART :** Je pense qu'on ne peut que se féliciter de cette augmentation de fréquentation, de pouvoir répondre aux demandes des parents.

**Monsieur le Maire :** Merci Mme BEAUSSART pour cette délibération et aussi d'avoir souligné le travail effectué par l'association Atouts Ville, par sa présidente, son conseil d'administration et toutes les équipes qui ont fait en sorte de tendre, me précise-t-on, vers l'équilibre financier. C'est une association importante donc voilà dans un contexte général de

diminution des subventions extérieures, atteindre l'équilibre c'est vraiment un objectif essentiel, je voudrais donc féliciter toutes celles et ceux qui ont contribué. Adopté pour cette convention.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**  
**« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Délibération suivante, c'est Mme BLEUEZ qui va nous présenter l'évolution des dispositifs d'aide à l'installation et au maintien des médecins généralistes et spécialistes, on va encore plus loin dans les dispositifs, cela va vous être exposé, Mme BLEUEZ.

**36. Dispositifs d'aide à l'installation et au maintien des médecins généralistes et spécialistes – Modification :**

Madame Josée BLEUEZ, rappelle au Conseil Municipal l'engagement de la Ville de Gravelines en faveur de la politique santé depuis 2013, afin de lutter contre la désertification médicale.

Rappelle que par arrêté, publié le 26 avril 2022, relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins concernant la profession de médecin en Hauts-de-France, le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France a placé la commune de Gravelines en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP), rendant son territoire éligible aux aides à l'installation et au maintien des médecins généralistes. En l'absence de zonage pour les spécialités médicales, celui des médecins généralistes leur est applicable.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1511-8 et R.1511-44 à D.1511-47, prévoit en parallèle un ensemble de mesures pouvant être mises en œuvre par les communes placées dans ces zones au sein desquelles est ainsi constaté un déficit en termes d'offre de soins, afin de lutter contre les déserts médicaux. Ces dispositifs sont applicables tant que la commune est placée en Zone d'Intervention Prioritaire. Ils sont ouverts aux médecins généralistes et spécialistes qui s'installent sur le territoire de la commune (ou déjà installés) à la condition qu'ils n'aient pas déjà bénéficié de ce type d'aides depuis 10 ans.

Rappelle qu'en ce sens, le Conseil a adopté une délibération cadre le 29 juin 2022 par laquelle il a décidé de faire de la santé une politique prioritaire et définit un plan d'action afin de renforcer l'attractivité médicale de Gravelines.

Dans ce cadre, le Conseil a voté le 16 décembre 2022 la mise en œuvre, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023, d'un dispositif d'aide tant sur l'aide à l'installation que sur l'aide au maintien des médecins généralistes et spécialistes. Les conditions d'attribution de ces dispositifs se sont vues apporter des modifications par délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2023 et du 19 décembre 2023.

Le conseil municipal a également pris une délibération le 18 décembre 2024 pour créer un espace santé dans les locaux situés au 29 rue de Dunkerque comprenant des cabinets médicaux et communs dédiés à l'exercice de professionnels de santé et soumis à la location.

Compte tenu de la diminution continue de l'offre de soins sur la commune, il est désormais nécessaire de faire évoluer et d'adapter les dispositifs d'aide à l'installation et au maintien des médecins généralistes et spécialistes. L'objectif est à la fois de renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, d'améliorer la lisibilité des dispositifs existants, et de faciliter la réalisation de projets immobiliers dédiés aux activités médicales.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de modifier au 1<sup>er</sup> janvier 2026, les dispositifs suivants (cumulables entre eux).

#### 1. La prime d'installation pour les médecins généralistes s'installant sur la commune

La prime d'installation s'adresse aux nouveaux médecins généralistes s'installant sur la commune en exercice libéral. Elle peut être utilisée pour faciliter l'acquisition d'équipements et de matériel médical pour les médecins généralistes en primo-installation ou en nouvelle installation.

La prime d'installation est cumulable avec l'aide au loyer et l'aide au maintien.

Elle ne concerne pas :

- Les médecins généralistes déjà installés sur la commune
- Les médecins spécialistes
- Les médecins ayant déjà bénéficié d'une aide

L'aide accordée est plafonnée à 50.000 euros. Elle est accordée en contrepartie d'un engagement professionnel sur la commune pour une durée minimale de 5 ans.

Le montant de celle-ci sera adapté à la modulation du temps de travail de la manière suivante :

<b>Temps d'exercice hebdomadaire</b>	<b>Montant total de la prime</b>
A partir de 4 jours	50.000 euros
3,5 jours	43.750 euros
3 jours	37.500 euros
2,5 jours	31.250 euros
2 jours	25.000 euros

La prime est versée suivant des modalités définies d'un commun accord avec le médecin bénéficiaire.

Afin de pouvoir bénéficier du dispositif de prime d'installation, le professionnel devra respecter les conditions suivantes :

- Être titulaire du DE de docteur en médecine assorti du DES (diplôme d'études spécialisées) de médecine générale ;

- Être inscrit auprès du Conseil de l'Ordre des Médecins ;
- Être conventionné avec la CPAM en secteur 1;
- Exercer son activité sur la commune pour une durée minimale de 5 ans.

Si le médecin ne respecte pas la durée d'engagement d'exercice minimum ou le temps de travail convenu, il sera tenu de rembourser les sommes perçues au prorata du temps d'exercice sur la commune.

Les demandes de prime d'installation sont étudiées par la Ville de Gravelines par ordre chronologique et octroyées dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année en cours.

L'octroi de la prime d'installation donne lieu à la conclusion d'une convention entre la Ville et le professionnel, notifiée à l'Agence Régionale de Santé par lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention précise notamment :

- Les engagements pris par le bénéficiaire en contrepartie des aides accordées, et notamment l'engagement d'exercice effectif sur le territoire de Gravelines pour une durée minimale de 5 ans ;
- Les conditions dans lesquelles les aides prennent fin, ainsi que les conditions dans lesquelles le bénéficiaire s'oblige, en cas de non-respect de ses engagements, à restituer, en tout ou partie, les aides perçues.

## 2. L'aide au loyer

Le dispositif « d'aide au loyer » est destiné à offrir des conditions locatives attractives, à favoriser l'installation de nouveaux médecins sur la Commune et le maintien des médecins déjà en exercice. Il apporte un soutien immobilier dans la création ou le maintien d'une activité médicale.

Le dispositif s'adresse aux médecins généralistes et spécialistes s'installant sur le territoire de la Commune en exercice libéral et à ceux qui y sont déjà installés. Il peut s'agir d'un médecin déjà en activité à Gravelines, d'un jeune médecin réalisant une primo-installation ou d'un médecin souhaitant délocaliser son activité à Gravelines.

Ce dispositif est l'évolution du dispositif « tremplin ».

L'aide au loyer est cumulable avec la prime d'installation et l'aide au maintien.

- Pour la location d'un cabinet appartenant à la ville :

Un cabinet médical géré par la Ville est mis à disposition du médecin pour un loyer mensuel fixé à 30 euros, hors fluides.

Afin de pouvoir bénéficier du dispositif « d'aide au loyer », le professionnel devra respecter les conditions suivantes :

- Être titulaire du DE de docteur en médecine assorti du DES (diplôme d'études spécialisées) de médecine générale ou de la spécialité choisie ;

- Être inscrit auprès du Conseil de l'Ordre des Médecins ;
- Être conventionné avec la CPAM en secteur 1 pour les médecins généralistes et en secteur 1 ou secteur 2 avec OPTAM pour les médecins spécialistes ;
- Exercer son activité libérale sur la commune pour une durée minimale de 3 ans.

Les demandes seront étudiées par la Ville de Gravelines par ordre chronologique et octroyées dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année en cours, et de la disponibilité des cabinets médicaux dont la Ville a la gestion.

Le bénéfice du dispositif « d'aide au loyer » donnera lieu à la conclusion d'une convention entre la Ville et le professionnel de santé, notifiée à l'Agence Régionale de Santé par lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention précisera notamment :

- Les engagements pris par le bénéficiaire en contrepartie des aides accordées, et notamment l'engagement d'exercice effectif sur le territoire de Gravelines pour une durée minimale de 3 ans ;
- Les conditions dans lesquelles les aides prennent fin, ainsi que les conditions dans lesquelles le bénéficiaire s'oblige, en cas de non-respect de ses engagements, à restituer, en tout ou partie, les aides perçues.

Ces dispositions s'appliquent aux médecins généralistes et spécialistes déjà locataires d'un cabinet dont la ville a la gestion, dont ceux qui bénéficient du dispositif « Tremplin ».

- Pour la location, sur le territoire communal, d'un cabinet n'appartenant pas à la ville :

Les médecins généralistes ou spécialistes locataires d'un cabinet chez un bailleur privé bénéficieront d'une aide différentielle pour le paiement du loyer, leur laissant une part à charge de 30 euros (dans la limite de 600 euros maximum par mois, hors fluides/charges).

Afin de pouvoir bénéficier du dispositif « d'aide au loyer », le professionnel devra respecter les conditions suivantes :

- Être titulaire du DE de docteur en médecine assorti du DES (diplôme d'études spécialisées) de médecine générale ou de la spécialité choisie ;
- Être inscrit auprès du Conseil de l'Ordre des Médecins ;
- Être conventionné avec la CPAM en secteur 1 pour les médecins généralistes et en secteur 1 ou secteur 2 avec OPTAM pour les médecins spécialistes ;
- Exercer son activité libérale sur la commune pour une durée minimale de 3 ans.

Le bénéfice du dispositif « d'aide au loyer » donnera lieu à la conclusion d'une convention entre la Ville et le professionnel de santé, notifiée à l'Agence Régionale de Santé par lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention précisera notamment :

- Les engagements pris par le bénéficiaire en contrepartie des aides accordées, et notamment l'engagement d'exercice effectif sur le territoire de Gravelines pour une durée minimale de 3 ans ;

- Les conditions dans lesquelles les aides prennent fin, ainsi que les conditions dans lesquelles le bénéficiaire s'oblige, en cas de non-respect de ses engagements, à restituer, en tout ou partie, les aides perçues.

### 3. L'aide au maintien

Ce dispositif consiste en une prime d'exercice forfaitaire qui s'adresse aux médecins généralistes et spécialistes libéraux exerçant au sein d'un cabinet médical sur la commune. Elle est destinée à encourager le professionnel de santé à maintenir son activité sur la commune.

Cette aide est cumulable avec la prime d'installation et l'aide au loyer.

Elle ne concerne pas :

- Les médecins exerçant leur activité de manière salariée.

Le montant de cette prime est fixé à 200 euros et est versée mensuellement.

Afin de pouvoir bénéficier de la prime d'exercice forfaitaire, le professionnel devra respecter les conditions suivantes :

- Être titulaire du DE de docteur en médecine assorti du DES (diplôme d'études spécialisées) de médecine générale ;
- Être inscrit auprès du Conseil de l'Ordre des Médecins ;
- Être conventionné avec la CPAM en secteur 1 pour les médecins généralistes et en secteur 1 ou en secteur 2 avec OPTAM pour les médecins spécialistes ;
- Exercer son activité à minima 2 journées par semaine sur la commune ;
- Exercer son activité libérale sur la commune pour une durée minimale de 3 ans ;

Si le médecin quitte le territoire communal pour exercer son activité professionnelle dans une autre commune, il sera mis fin au versement de la prime d'exercice forfaitaire.

Les demandes de prime d'exercice forfaitaire seront étudiées par la Ville de Gravelines par ordre chronologique et octroyées dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année en cours.

L'octroi de la prime d'exercice forfaitaire donnera lieu à la conclusion d'une convention entre la Ville et le professionnel de santé notifiée à l'Agence Régionale de Santé par lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention précisera notamment :

- Les engagements pris par le bénéficiaire en contrepartie des aides accordées, et notamment l'engagement d'exercice effectif sur le territoire de Gravelines pour une durée minimale de 3 ans ;
- Les conditions dans lesquelles les aides prennent fin, ainsi que les conditions dans lesquelles le bénéficiaire s'oblige, en cas de non-respect de ses engagements, à restituer, en tout ou partie, les aides perçues.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Madame BLEUEZ** : Voilà Monsieur le Maire, ce qu'on peut dire sur les dispositifs.

**Monsieur le Maire** : Merci Mme BLEUEZ, vous souhaitez rajouter quelque chose ?

**Madame BLEUEZ** : J'aimerais rajouter qu'on renforce fortement notre arsenal de soutien à l'installation et au maintien des médecins pour enrayer la pénurie médicale et garantir l'accès aux soins à la population. Ce qu'on met en place ne s'adresse pas seulement à travers ces dispositifs mais je voudrais rappeler quand même qu'on a racheté les anciens locaux de France Travail Rue de Dunkerque, il y a un projet qui se profile avec un médecin de Madeleine Brès qui souhaite s'installer avec comme enjeu l'arrivée des médecins juniors, puisqu'à la fin de leur internat les médecins seront obligés de s'installer en ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire) ils seront en autonomie supervisée sous la responsabilité d'un praticien sénior qui est médecin. Nous avons également le CMSI qui ouvrira en février 2026 qui permettra de désengorger nos médecins généralistes je rappelle que ce sont des médecins semi urgentistes qui accueilleront des patients 7jours/7 tous les jours de l'année sauf le jour de Noël. Ils ne pourront pas se déclarer comme médecins traitants cependant ils recevront le tout venant des patients avec un remboursement comme un médecin traditionnel. On soutient également d'autres initiatives privées telles que le laboratoire Biopath qui va occuper les locaux de Delta. Je rappelle que le cabinet Biopath rue de Calais ne ferme pas c'est bien une extension du laboratoire, ils ont prévu également 3 cabinets médicaux où ils pourront accueillir des médecins généralistes ou des médecins spécialistes avec les conditions qu'on leur offre à travers les dispositifs. Voilà Monsieur le Maire ce que je peux dire.

**Monsieur le Maire** : Bien, je crois que c'est assez complet. Cette évolution on l'a mise en œuvre parce que d'autres communes l'ont mise en œuvre pour être honnête donc on souhaitait aller encore au-delà de ce qui existait. On finance aussi les études, on a un dispositif de financement des études à partir de la 2<sup>ème</sup> année jusqu'à la 5<sup>ème</sup> année qui intervient aussi en complément du dispositif de la CUD. On est en zone rouge donc le médecin qui vient chez nous, c'est 50 000 € par l'ARS et vous l'aurez compris 50 000 € par la ville à verser selon des modalités à définir avec le médecin. Après, on le loge s'il le souhaite, s'il préfère aller dans un cabinet privé, on l'aide aussi. Je disais en souriant à mon voisin Premier Adjoint, je ne vois pas trop ce qu'on peut faire de plus, si ce n'est en former plus au niveau national. Voilà je ne suis pas Ministre de la Santé mais il y a un vrai sujet, ce serait quand même intéressant que celles et ceux qui ont étudié dans le Nord restent un certain nombre d'années dans le Nord, c'est quelque chose qui peut sembler logique quelque part. C'est l'imposition qui a financé la formation donc on pourrait penser qu'il pourrait y avoir un retour sur le territoire qui a formé de manière à, entre guillemets, peut-être nous éviter de devoir mettre en place des dispositifs que toutes les communes ne peuvent pas mettre en œuvre, je tiens aussi à le préciser. Il faut avoir un certain support financier pour pouvoir le faire on continue, mais après on se rend compte c'est aussi beaucoup de relations, des contacts avec les uns, avec les autres, des forces de conviction des médecins déjà présents. En tout cas, on démultiplie nos actions pour réussir à retrouver un seuil suffisant de médecins sur la commune par rapport à la population. L'arrivée du CMSI va être un élément probant, tout à fait significatif qui va, je crois aussi, amener une dynamique complémentaire à ce qu'on peut mettre en œuvre. Merci Mme BLEUEZ de votre engagement et Mr MERLEN aussi sur ces sujets-là avec Mme MEGRET, je pense que vous faites en sorte que cela puisse avancer dans les meilleurs délais. On devrait avoir des évolutions, il faut s'en féliciter, adopté merci.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**  
**« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : « Affaires budgétaires et financières » Mr VEYER, vous avez 3 délibérations.

**Monsieur VEYER** : Merci Monsieur le Maire les 2 premières sont des délibérations techniques.

**J. AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES :**

**37. Amortissement des immobilisations incorporelles non suivies de réalisation :**

Monsieur Julien VEYER, expose au Conseil qu'un certain nombre d'immobilisations incorporelles, reprises dans la liste ci-annexée, n'ont pas été réalisées à ce jour.

Dans une démarche d'amélioration de qualité comptable et en vertu de l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les frais d'étude et les frais d'insertion qui ne sont pas suivis de réalisation peuvent être amortis sur une durée de **5 ans**.

Il est donc proposé au Conseil, de déroger à la règle du prorata temporis et de procéder à l'amortissement des frais d'étude et des frais d'insertion de ces immobilisations incorporelles sur **5 ans**. Les crédits correspondants seront ouverts au budget 2025.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**  
**« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

**38. Correction sur exercices antérieurs par l'utilisation du compte 1068 pour des amortissements faits à tort :**

Monsieur Julien VEYER, expose au Conseil :

Vu la délibération du 19 décembre 2023 actant la mise en place de l'Instruction Budgétaire et Comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Vu la délibération du 19 décembre 2023 fixant la durée et le mode de gestion des amortissements et des immobilisations en M57.

Considérant la note du 12 juin 2014 des ministères de l'Intérieur et des Finances et des Comptes Publics concernant la mise en œuvre de l'avis du conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) n°2012-05 du 18 octobre 2012 relatif aux changements de méthodes

comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs dans les collectivités territoriales relevant des instructions budgétaires et comptables M57, précisant que des régularisations peuvent être effectuées en utilisant le compte 1068 par opération d'ordre non budgétaire.

Considérant que des amortissements ont été faits à tort sur 2022, 2023 et 2024, suite à des erreurs matérielles, sur les inventaires suivants :

- N° 2011002781L1 pour 10 002,61 € en 2022 ;
- N° 2011002781L1 pour 10 002,62 € en 2023 ;
- N° 2024ANNO00011T pour 66,72 € en 2024 ;
- N° 2021001075L1A pour 358,68 € en 2024.

Il est proposé au Conseil, d'autoriser le Comptable Public à mouvementer le compte 1068 par opération d'ordre non budgétaire. La régularisation donnera lieu à des écritures d'ordre non budgétaire dans les seules écritures du comptable par un débit au compte 28033 pour 66,72 €, un débit au compte 28135 pour 20 005,23 €, un débit au compte 2805 pour 358,68 € et un crédit au compte 1068 pour 20 430,63 €.

La Commission municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.  
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

\*\*\*\*\*

### **39. Décision Modificative :**

Monsieur Julien VEYER, fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu dans le cadre de l'exécution du Budget Primitif **2025** de procéder à l'ajustement de certains crédits.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur VEYER :** La Décision Modificative a pour objet d'ouvrir des crédits supplémentaires imprévisibles lors du vote du budget. Ces crédits doivent être couverts soit par des recettes nouvelles, soit par une réduction des crédits disponibles sur d'autres comptes.

<b>DMI</b>		
<b>Présentation par section</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>Fonctionnement</b>	1 385 515 €	1 019 407 €
<b>Investissement</b>	1 450 751 €	1 450 751 €
<b>Total du budget</b>	<b>2 836 266 €</b>	<b>2 470 158 €</b>

Cette décision modificative n°1 est proposée en suréquilibre sur la section de fonctionnement.

## 1. SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. Dépenses et recettes réelles d'investissement

Dépenses réelles : +1 196 968 €

Dont

- ✓ Des ajustements comptables au sein de certains programmes et des virements entre chapitres (20, 21, 22 et 23) sans incidence budgétaire ;
- ✓ Des corrections de TVA : +390 480 € pour des annulations de mandats TTC repassés en HT ouvrant des recettes supplémentaires de 78 095 € (dépenses annulées de 468 575 €);
- ✓ Des opérations nouvelles :
  - o +369 386 € pour la vidéo-surveillance financée en partie par la Border Force (PAarc, Canal de l'Aa et place Calmette) ;
  - o +125 000 € pour 4 voiliers ILCA et 5 optimistes à la base nautique ;
  - o +115 000 € de fournitures et pose de clôtures dans le parc du Polder (situation migratoire) ;
  - o +24 000 € relatif à l'achat de matériels pour les arts martiaux (portique de sacs), la boxe (tapis pour ring) et le Relais Petite Enfance (trampoline et siège ergonomique) ;
  - o +60 000 € de mobiliers pour les écoles ;
  - o +45 539 € pour le reversement d'un trop versé sur la subvention SAARC encaissée en 2020 ;
  - o +23 712 € pour l'achat de barrières de sécurité ;
  - o +12 555 € pour le musée (banque d'accueil de la salle du pilier, casiers visiteurs et vestiaires) ;
  - o +9 570 € pour le remplacement de la grosse caisse et l'achat d'un soubassophone au CACFM ;
  - o +9 870 € pour le remplacement de sièges et bureaux de la scène Vauban.

Recettes réelles : +697 966 €

Dont

- ✓ Des corrections de TVA : +468 575 € de recettes liées à l'annulation d'écritures passées en TTC, comptabilisées en HT pour 390 480 €, soit une recette nette de 78 095 € (TVA déductible) ;
  - +236 149 € de recettes de la Border Force pour le financement de la vidéo-surveillance ;
  - +4 563 € de subventions DRAC pour la Culture (acquisition d'œuvres et conservation préventive) ;
  
- ✓ -20 564 € de FCTVA encaissé par rapport à la prévision de BP de 330 000 €.

## **B. Dépenses et recettes d'ordre d'investissement**

Les dépenses d'ordre d'investissement : +253 783 €

Les recettes d'ordre d'investissement : +752 785 €

## **2. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **A. Dépenses et recettes réelles de fonctionnement**

Dépenses réelles : +315 405 €

Soit

- +191 912 € au chapitre 011 – charges à caractère général

Dont

- +90 000 € pour le marché de Noël ;
  - +23 800 € pour des interventions informatiques (géo-référencement, Politique de Sécurité du Système d'Information, Firewall) ;
  - +23 000 € pour le traitement des déchets financés par un fonds de soutien CITEO via la CUD ;
  - +21 988 € pour des régularisations concernant des manifestations (semaine bleue, animations/influenceurs de la saison estivale, sécurité du Ch'Triman...);
  - +6 000 € pour les soins vétérinaires du centre équestre ;
  - +3 607 € de réparations sur la remorque sanitaire suite à vandalisme (impression d'adhésif) ;
  - +3 882 € de catalogues et matériels de conservation préventive financés par une subvention ;
  - +3 000 € pour la location d'un chargeur compact pour l'évacuation du sable après la saison estivale ;
  - 1 605 € de virements vers le chapitre 65.
- +72 005 € au chapitre 65 – autres charges de gestion courante correspondant à :
    - + 70 400 € de subvention complémentaire à Atouts Ville suite au dépassement du nombre d'enfants accueillis en lien avec la convention d'objectifs (temps périscolaire/extrascolaire/centre aéré);
    - + 1 605 € de virements depuis le chapitre 011.
- +51 488 € au chapitre 67 – charges spécifiques pour l'annulation d'un titre réémis pour la location de fourreaux à Altitude donnant lieu à une nouvelle recette au chapitre 70.

Recettes réelles : +1 180 515 €

Soit

**+51 838 € au chapitre 70 – Produits des services**

Soit

o +51 488 € de recettes liées à la réémission du titre pour la location des fourreaux ;  
o +350 € d'indemnités compensatrices pour l'agence postale et communale des Huttes et de Petit- Fort-Philippe.

**+942 058 € au chapitre 73 – Impôts et taxes**

Soit

- o -175 123 € de Dotation de Solidarité Communautaire ;
- o +1 117 181 € de prise en charge du DILICO 2025 par la CUD.  
→ Il est à préciser que cette somme devra être remboursée sur la période 2026-2028.

**+773 € au chapitre 731 – Fiscalité locale** pour des rôles supplémentaires d'imposition.

**-75 671 € au chapitre 74 – Dotations et participations** correspondant à :

- o +49 747 € de FCTVA sur les dépenses de fonctionnement. Aucun crédit n'était inscrit au BP suite au PLF 2025 qui prévoyait la suppression du FCTVA en fonctionnement ;
- o +5 750 € de subventions de la Région Hauts-de-France pour la fête des Islandais (5 000€) et pour l'ouverture des bains (750€) ;
- o +3 974 € de subventions pour le musée (Exposition « Intimiste 2025 » et conservation préventive) et versement du « Pass Culture » ;
- o -121 822 € en allocations compensatrices sur la taxe foncière sur les propriétés bâties des locaux industriels (le montant notifié par la Préfecture du Nord est inférieur à celui de l'état 1259) ;
- o -13 320 € d'acompte pour le RPE et le bonus CTG 2025.

**+187 790 € au chapitre 75 – autres produits de gestion courante**

Soit

- o +165 940 € de fonds Sandhurst sur 233 835 € prévus sur la période 2025-2026 ;
- o +23 000 € de reversement CUD au titre du fonds de soutien CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés (solde 2024) ;
- o +4 564 € de recettes après le bilan du FIJ-FAC 2024 ;
- o +2 506 € d'intérêts moratoires perçus pour des dégrèvements de Taxes Foncières obtenus ;

- o +1 000 € de don de Dupont Restauration pour Gravelinature ;
  - o +150 € de recettes diverses à la base nautique ;
  - o - 9 370 € de fonds « migrants » sur la convention passée avec la CUD pour les déchets nautiques.
- **+174 € au chapitre 76 – produits financiers** pour le produit de parts sociales détenues à la Caisse d'Épargne.
  - **+73 553 € au chapitre 77 – produits spécifiques** pour un dégrèvement de Taxes Foncières 2022 et 2023 (64 329 €) et des remboursements EDF (9 224 €).

## **B. Dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement**

Les dépenses d'ordre de fonctionnement : + 704 002 €

Les recettes d'ordre de fonctionnement : + 205 000 €

Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Le vote de la Décision Modificative a donné les résultats suivants :
  - Votants : **29**
  - Suffrages exprimés : **29**
  - Pour : **29**
  - Contre : /

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**  
**« Gravelines Passionnément » vote pour.**

**Monsieur le Maire** : Merci pour ces délibérations très détaillées Mr VEYER et il le faut sur les finances. Rappeler que les taux de taxe foncière communaux sont les mêmes depuis 2001 dans la commune et c'est vrai qu'en cette fin d'année 2025 nous n'aurons jamais eu une dette si basse, il nous faudrait moins de 3 ans pour solder la dette, c'est un résultat tout à fait conséquent et positif compte tenu des multiples prélèvements que nous avons eus qu'ils soient nationaux, ou d'un autre ordre, je voudrais saluer l'ensemble des services mobilisés pour ce résultat. Je ne vous cache pas que l'avenir, on verra comment cela se termine au Parlement, est un peu plus sombre puisque dans les 1<sup>ères</sup> simulations qui m'ont été transmises, notre ville pourrait perdre une somme de 4 600 000 € de recettes. Je ne vous cache pas qu'il serait compliqué de faire le budget dans ces conditions ou alors le chapitre investissement risque d'être réduit comme neige au soleil. J'espère que le débat parlementaire fera en sorte que l'effort demandé aux communes soit amoindri, je serai attentif aux positions des uns et des autres sur ce sujet. J'ai pu rencontrer des sénateurs cette semaine à qui j'ai demandé vraiment ardemment de se mobiliser. Gérard LARCHER Président du Sénat a déjà fait un certain nombre d'annonces. On verra comment tout cela aboutit, en fonction de si cela aboutit, nous voterons le budget au 1<sup>er</sup> trimestre ou pas, puisque voilà s'il n'y a pas de budget, si le budget est ce qu'il

est on sera forcément amené à attendre que les choses soient stabilisées pour le voter et notre commune, comme toutes les communes industrielles est particulièrement ciblée dans ce projet de loi de finances notamment sur la baisse de ce qu'ils appellent les allocations compensatrices. Vous savez que le gouvernement précédent a fait le choix de réduire la taxe foncière des industries de 50 % compensant les 50 % payés précédemment par des recettes de l'Etat sous forme de dotations. Il souhaite aussi aujourd'hui revenir sur ces dotations, ce qui est pour nous, et les communes industrielles, je pense à Loon-Plage à Grande-Synthe, à Dunkerque dans une moindre mesure, c'est tout à fait impactant, très impactant. On verra ce qu'il en est mais en cette fin d'année, on a une forme d'inquiétude malgré ces résultats tout à fait positifs, sur la suite de ce qui pourra être accordé en termes de recettes mais restons optimistes comme on le dit l'optimisme c'est un état d'esprit, mes chers collègues. Bonne soirée à toutes et à tous et bon festival du rire pour celles et ceux qui me rejoignent. Merci.

\*\*\*\*\*

**La séance est levée à 20 h 00**

Présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 08 Avril 2026

La Secrétaire de Séance,



Christelle DENEUVILLE



Le Maire,



Bertrand RINGOT

Mis en ligne sur le site de la Ville le 10 AVR. 2026